

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10

1972

Montreux, le 12 mars 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

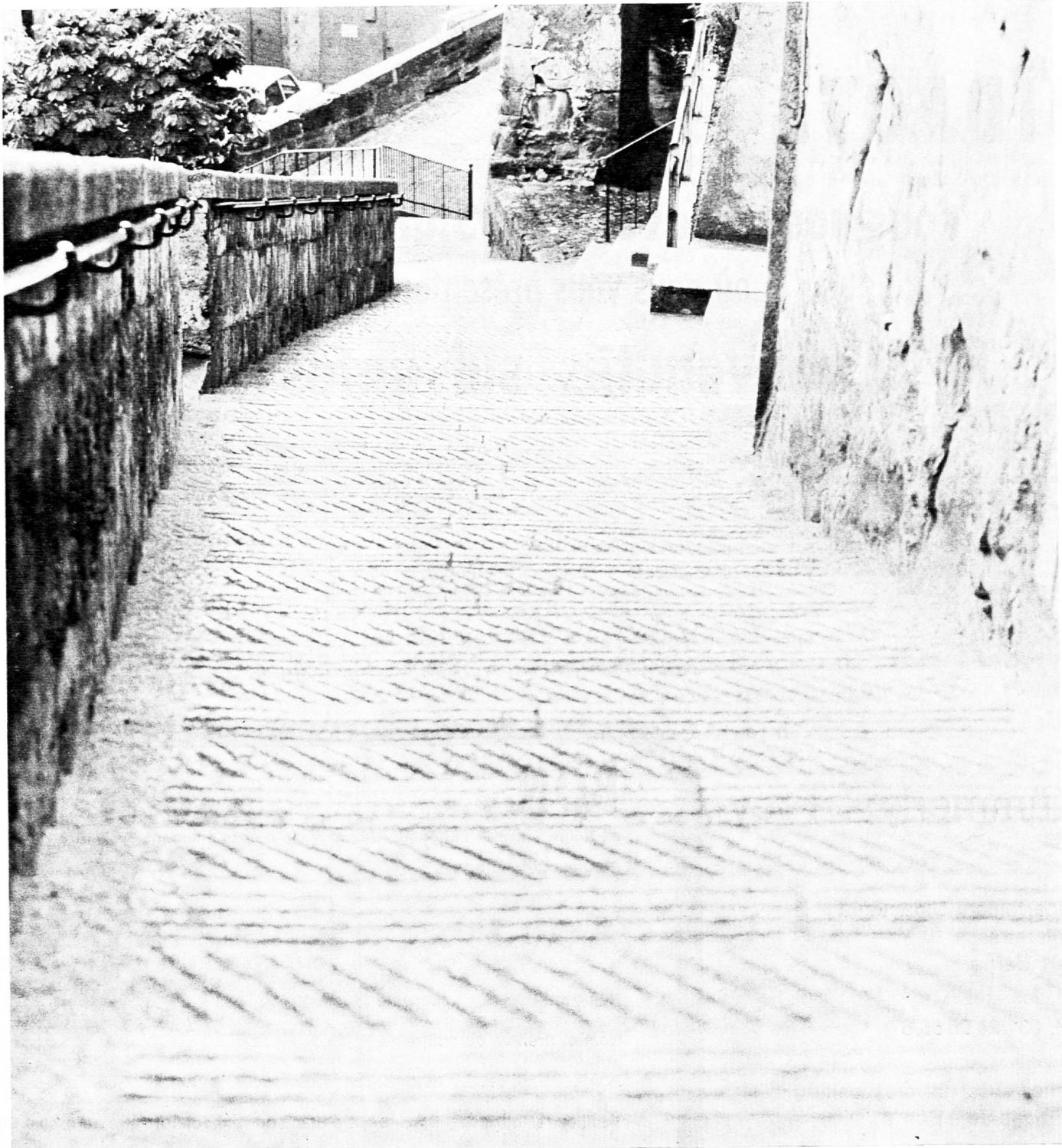
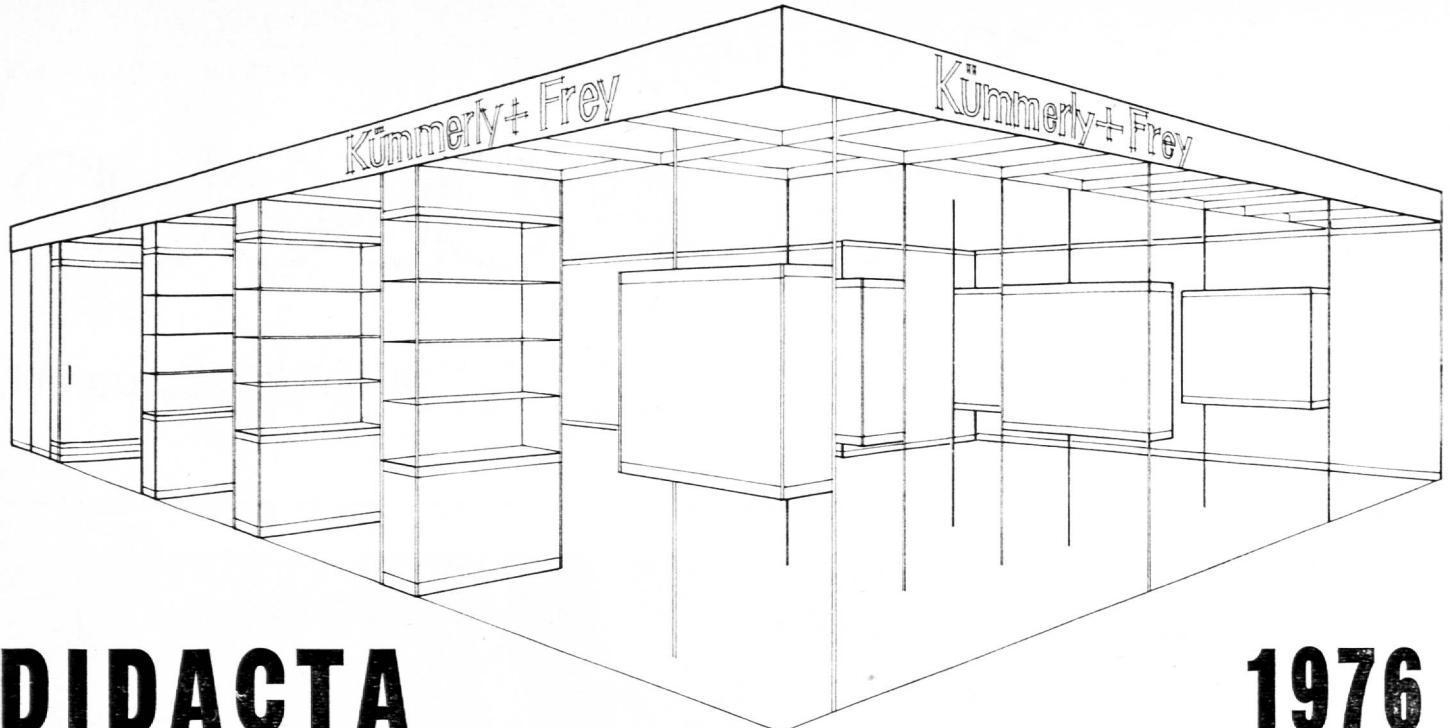


Photo Doris Vogt



DIDACTA

1976

Vous nous trouverez au Stand 321, Halle 24
où nous vous présentons les
nouveautés suivantes :

Géographie

Nouvelles séries de transparents :
 « Climat et temps » et
 « L'époque glaciaire »
 Transparents, dias et
 posters sur la
 géographie par
 satellites
 Nouvelles cartes
 économiques
 Westermann
 Nouvelles séries de
 films et de dias, dont
 « La Chine » et « Le
 Transsibérien »

Histoire

Galerie Klett sur
 l'histoire de l'art
 Gravures sur bois et
 estampes
 Nouvelles séries de
 dias Westermann
 sur l'histoire
 contemporaine

Biologie

Nouveaux transparents
 Westermann et Klett
 Un grand nombre de
 nouvelles séries de
 dias, dont « Troubles
 du maintien »
 Nouveaux films Super-8

Moyens audio-visuels

Télévision et Vidéo
 Rétroprojecteurs
 DEMOLUX bas-voltage

Physique

Fichiers, instruments,
 collections
 Films, transparents,
 dias

Chimie

Instruments,
 collections, fichiers
 Dias, transparents,
 films

Kümmerly + Frey

Département Didactique
 Hallerstrasse 10
 3001 Berne

Tél. 031/24 06 66/67

Visitez aussi notre exposition
 permanente à Berne

BON

pour un nouveau catalogue des moyens d'enseignement 1977/1978

Parution automne 1976

Ecole :

Nº postal : Localité :

Nom et prénom du maître :

Veuillez remettre ce « Bon » à notre Stand ou l'expédier à notre adresse à Berne.

Sommaire

ÉDITORIAL

Formation continue et formation de base 235

COMITÉ CENTRAL

Séminaire de Chexbres 236
Séance SLV-SPR 237
Education permanente 237
21 mars 1976 238

VAUD

Formation des maîtres 239
Effectifs 239
Commission d'achats 240
Enseignement spécialisé 241
Auberges de la jeunesse 241
Ski de fond 241
Flûtes de bambou 242
CEMEA 242

GENÈVE

Mathématique moderne 243
Suppression des prix 244
La formation continue, c'est aussi... 244
Problèmes d'évaluation 245

NEUCHÂTEL

Comité central 248
Grand-Cachot 248
Recommandation 248
Rallye 248

JURA

L'inspecteur et la pléthore 249
Faut-il supprimer les doubles emplois ? 249
Bonnes nouvelles 249
Pâques 249
SJMG-AJEPS 250
La guitare 250
Le système 251
Centre de perfectionnement 251
J'ai retenu de mes lectures 251

Fribourg

Avenir professionnel 252
des handicapés 252
Association des psychologues 252
Organisation SPF 253
Congés scolaires 253
Appel 254

DIVERS

Service de placements 254
DIDACTA 254

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Formation continue et formation de base au Conseil de l'Europe

En septembre dernier se tenait à Strasbourg une réunion d'experts ayant pour tâche d'examiner « les conceptions et méthodes nouvelles de la formation continue des enseignants et leurs rapports avec la formation initiale ». A partir du rapport fourni par le directeur du Centre de perfectionnement de Lucerne, délégué suisse, il me paraît intéressant de relever les principaux points de convergence avec les préoccupations SPR en la matière.

En ce qui concerne la situation actuelle, relevons que les problèmes traités à Strasbourg correspondent parfaitement à nos soucis actuels : difficultés de coordonner des efforts nombreux mais disparates, difficultés financières en période de récession et pléthore, équilibre instable entre formation de base et formation continue, utilisation efficace des médias, évaluation, etc.

La liaison naturelle ou si vous préférez la continuité à assurer entre la formation de base et la formation continue a toujours constitué un des soucis de notre association faîtière et notamment de sa commission « Education permanente ». Il en va de même — à un stade de réflexion encore — des liens à préciser entre recherche pédagogique et praticiens. Ces deux thèmes et surtout le premier ont fait l'objet d'études et de discussions lors de cette réunion d'experts à laquelle participaient des associations d'enseignants telle que la CMOPE. On s'est beaucoup préoccupé des besoins tant en formation continue durant la période probatoire qu'après celle-ci. Au niveau des contenus, le colloque a retenu les problèmes relatifs aux contacts humains, aux innovations et réformes, à l'évaluation, au travail interdisciplinaire et en équipe. Il convient encore de relever que les mêmes experts estiment devoir tenir compte en la matière des avis et vœux du corps enseignant (« qui ne sont pas des aveugles »...), des autorités, des parents et de la communauté.

Les modalités d'organisation d'une telle formation continue ont entraîné des discussions nourries : droit, obligation, responsabilité de l'enseignant face à la formation continue. Rappelons à ce propos que la SPR a toujours considéré la formation continue comme prioritaire même si la pression actuellement engendrée par les recyclages est momentanément très forte.

Dans les premières pages de ce numéro, vous trouverez les propositions et résolutions adoptées à Strasbourg.

De telles réunions prouvent que le problème est loin d'être résolu et qu'il vaut la peine qu'on s'y attelle. Une fois de plus, c'est réaffirmer la nécessité et l'actualité des contacts internationaux d'une part et des structures EP/SPR d'autre part.

F. Bourquin.

SPR - JEUNESSE ET ÉCONOMIE

XVI^e Séminaire de Chexbres - 7 et 8 mai 1976

RÉCESSION ET RELANCE ÉCONOMIQUE

Programme

VENDREDI 7 MAI 1976

- 9 h. 30 — Ouverture du séminaire par M. Jean-Claude Delaude, chargé d'actions de la Société Jeunesse et Economie en Suisse romande.
- Allocution de bienvenue de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande (SPR).
- 9 h. 45 — Présentation d'un dossier de presse sur le thème du séminaire.
- 10 h. — Projection d'émissions de télévision cadrant avec le thème du séminaire :
— « La fin de l'euphorie ».
— « La guerre secrète du pétrole ».
- 11 h. 30 — Audition de quelques séquences radiodiffusées présentées par M. Daniel Favre, chef du service des actualités nationales de la Radio suisse romande, ou M. Albert Tille, journaliste.
- Apéritif et repas en commun.
- 14 h. — Travaux de groupe : analyse de l'information.

- 15 h. 30 — Pause.
- 16 h. — « Récession et relance de l'économie suisse ? » par M. Jean-Louis Juvet, professeur à l'Université de Neuchâtel.
- 18 h. 30 — Vin d'honneur offert par la Municipalité de Chexbres.

SAMEDI 8 MAI 1976

- 9 h. — Discussion générale de synthèse. Rapports des groupes.
- 10 h. 30 — Comment aborder en classe le thème « Récession et relance de l'économie suisse ? » par M. Maurice Rohrer, dr en sciences économiques et professeur à l'Ecole de commerce de Genève.
- 12 h. — Fin du séminaire et repas facultatif.

Quelques renseignements pratiques

Hôtel Victoria, 1605 Chexbres,
tél. (021) 56 13 21.

Fléchage dès l'entrée du village.
Parking assuré à proximité de l'hôtel.
Lunch du samedi facultatif : coût
Fr. 15.—

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Société Jeunesse et Economie, p.a. CIPR, case postale 401, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00.

Organisation de ce séminaire

M. Jean-Claude Delaude, chargé des actions de la Société Jeunesse et Economie, p.a. CIPR, Centre d'information et de relations publiques, case postale 401, 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00.

La participation au séminaire est gratuite pour les membres des associations professionnelles représentatives du corps enseignant romand.

Comment s'inscrire ?

En retournant le bulletin d'inscription au secrétariat romand de la Société Jeunesse et Economie, p.a. CIPR, case postale 401, 1211 Genève 26.

Demandes de congé

La SPR assumera les demandes de congés de ses membres inscrits.

M^{me}/M^{lle}/M.

enseignant à

membre de l'association professionnelle suivante :

adresse privée :

téléphone :

— désire participer au séminaire des 7 et 8 mai 1976

— prendrait part également au lunch du samedi 8 mai

Date :

Signature :

Précisions - Séance commune SLV-SSPES-SPR

Suite à diverses réactions enregistrées à la suite de la parution dans le N° 6, pages 135 et 136, nous précisons qu'il s'agissait de la séance du 31 janvier 1976 et non pas juillet.

A la suite du même article, le directeur du Centre pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, M. Fritz Egger, souhaite rectifier quel-

que peu ce qui a été dit à propos de cette institution :

Le CPS est une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et subventionnée par la Confédération en vertu de la loi sur l'aide aux universités. Son budget-cadre s'élève actuellement à 660 000 francs. Les propositions pour les cours et

journées d'études émanent des autorités cantonales et régionales, des conférences des directeurs d'écoles aussi bien que des associations d'enseignants du second degré. Le programme annuel est établi par le comité directeur dans lequel les enseignants sont également représentés.

La rédaction.

Education permanente au Conseil de l'Europe

Suite à la réunion d'experts des 15, 16 et 17 septembre 1975, le comité de la Coopération culturelle et le comité de l'Enseignement général et technique traitant « des conceptions et méthodes nouvelles de la formation continue des enseignants et leurs rapports avec la formation initiale » ont publié les propositions suivantes :

Examiner les besoins en formation continue

Proposition pour une étude sur les besoins et les modalités en matière de formation continue des enseignants.

L'étude serait composée d'un volet rétrospectif et d'un volet prospectif.

1. Volet rétrospectif

Analyse critique des expériences acquises dans les Etats membres : évaluation des enquêtes déjà faites (examen des échecs et des réussites), dépouillement approfondi des programmes de perfectionnement actuels (objectifs, méthodes et techniques, contenus, durées, problèmes de centralisation ou décentralisation, rétroaction (feed back), etc.).

Les Etats membres auront ainsi un système de référence à leur disposition.

2. Volet prospectif

A partir des conclusions du premier volet : propositions pratiques pour résoudre les problèmes qui se posent, combler les lacunes qui existent en abordant également les questions suivantes :

— la détermination des besoins en matière de formation continue (des enseignants eux-mêmes pendant toute la durée de leur carrière — de l'école — des employeurs, des enseignants, du système national, etc.) ;

— les questions concernant l'octroi de certificats, attestations, éventuellement de promotion pendant la formation continue ;

— l'organisation, à longue échéance, des actions de formation continue ;

— l'adaptation des horaires d'enseigne-

ment des écoles aux besoins de la formation continue des maîtres ;

— la participation des enseignants à l'organisation de la formation continue ;

— l'autoformation assistée des enseignants ;

— les modalités (congés spéciaux, autorisation d'absence, indemnités de voyage et de séjour (le cas échéant) ;

— les moyens d'éviter la surcharge de travail et les charges financières provoquées par la formation continue ;

— l'égalité de tous les enseignants devant la formation continue compte tenu des charges familiales ;

— évaluation ;

— formation des directeurs, leur rôle, etc. ;

— coopération et interaction recherche — enseignants, information.

L'étude devrait être confiée à un petit groupe d'experts capables d'évaluer des enquêtes et de proposer des solutions viables.

Il s'y ajoute cette question : de quelle manière faudrait-il organiser la formation initiale dans la perspective de la formation continue ?

Autres propositions

Il est en outre proposé d'organiser des **colloques interdisciplinaires** aux niveaux national et international afin d'échanger des informations et des expériences et d'activer la coopération et l'interaction entre les responsables de la recherche et les enseignants.

On insiste sur la nécessité de **confronter** et de **coordonner** les projets similaires mis au point par les différentes organisations internationales (OCDE, UNESCO, Communautés, etc.).

Résolution finale

Le groupe d'experts :

Rappelant les recommandations des réunions antérieures tenues par le Conseil de l'Europe, et se référant au paragraphe 19 de la Recommandation de la 35^e session de la Conférence internationale de l'éducation convoquée par l'UNESCO à Genève en septembre 1975 :

« Une formation continue devrait faire partie intégrante du processus de formation des maîtres, elle devrait en conséquence être organisée régulièrement à l'intention de toutes les catégories de personnel éducatif. Les procédures adoptées devraient être aussi souples que possible et pouvoir s'adapter aux besoins individuels des enseignants, ainsi qu'aux participants de chaque région, en tenant compte de l'évolution des différentes disciplines et des progrès du savoir. »

Estime que cette recommandation devrait être encouragée par la mise au point des dispositifs nécessaires à son application ;

Souligne que pour faciliter la mise en œuvre de toute formation continue, la préparation des programmes et l'organisation des activités devraient se faire assez longtemps à l'avance afin que les personnes appelées à y participer puissent en être informées également assez longtemps à l'avance ;

Souhaite que les horaires des programmes scolaires soient aménagés en fonction des besoins de la formation continue afin de permettre aux enseignants d'en bénéficier sans que, dans la mesure du possible, une surcharge de travail leur soit imposée ;

Souhaite également que soient recherchés les moyens permettant d'éviter que les enseignants qui participent aux actions de formation continue (ne menant pas à une promotion ultérieure) supportent des charges financières trop importantes.

Textes repris du rapport de M. Fritz Egger, CPS du 17.11.1975.

21 mars 1976 : annonce du printemps ou retour du froid ?

Constitution fédérale

Art. 34 ter, 1^{er} al., let. b bis

... La Confédération a le droit de légiférer :

b bis. « Sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et administrations. »

23 mots qui, selon les résultats de la votation fédérale du 21 mars prochain, feront naître de grands espoirs ou susciteront d'amères déceptions.

On peut sans hésiter dire que cette consultation populaire constitue l'une des décisions les plus importantes que les Suisses auront eu à prendre au cours de ces 20 dernières années.

L'enjeu

Il est de taille ; il comporte :

— d'une part l'**éventualité** de voir s'établir des rapports d'un type nouveau à l'intérieur d'une entreprise ou d'une administration ;

— d'autre part le risque d'opérer un **mouvement de recul** (de stagnation, disent les plus optimistes) dans les relations employeurs */employés.

C'est volontairement que je ne m'arrêterai pas sur la solution hybride qui consisterait à rejeter et l'initiative, et le contre-projet, même si on peut supposer que ce sera le choix de la majorité.

Pour peu qu'on ait accordé quelque attention aux diverses prises de position publiées dans la presse quotidienne romande, on s'aperçoit que le premier terme de l'alternative inquiète, voire traumatisé. Ce n'est pas qu'on soit tout à fait contre, non, on veut bien lâcher du mou mais... si la corde venait à casser ?

On brandit des spectres, on évoque des expériences ratées, on incite à la vigilance. (Curieux de remarquer — en passant et parce que le cas se répète en maintes occasions et souvent pédagogiques — que parlant d'expérience, on sous-entend ipso facto qu'elle doit réussir. Le propre d'une expérience ne devrait-il pas, justement, être l'essai d'une situation nouvelle

possible de réussite ou d'échec ; sinon ne l'appellerait-on pas « mise en place » tout simplement ?) Ces citations sont souvent incomplètes ou sans signification, parce qu'extraites abruptement de leurs contextes. Elles ne relèvent que les tentatives décevantes, ignorant les autres.

En revanche, il est certain que l'acceptation de l'initiative comporte des risques puisqu'elle se tourne vers l'inconnu, et on connaît la méfiance des Suisses face à l'imprévu, eux qui font la joie et la prospérité des compagnies d'assurances.

Contenant et contenu

Pourtant cet inconnu n'est pas aussi dangereux qu'on veut bien le dire. Le texte de l'initiative n'a rien de démoniaque, il ne propose que d'**« autoriser la Confédération à légiférer »**.

Et chacun sait qu'une loi souvent autorise peu et interdit beaucoup... Si bien que si nous sortons de notre circonspection, nous ne ferions rien d'autre, en acceptant l'initiative, que de dire à la mère Helvetia : « Tu peux l'acheter ton vase, mais vide. Pour le remplir, on s'en occupera après. »

Car l'initiative n'est pas plus que cela : un contenant. La suite appartiendra aux Chambres ; à elle de légiférer. Là commencera le vrai débat : remplir le vase. A savoir si on y mettra des lis odorants et décoratifs, des plantes ornementales ou astringentes, des orties stimulantes et toniques, des sauges sudorifiques ou carminatives (rien à voir avec la couleur, voyez Larousse !), des orchidées carnivores et — sûrement — quelques bruyères vulnéraires et antispasmodiques !

C'est alors que les insomniaques de la participation = diabolisation devront sortir leurs arsenaux de pare-grêle et tout attirail anticatastrophe ou plans ORSEC, c'est alors que les hérauts de la participation = idéalisation devront emboucher leurs meilleures trompettes, éviter les couacs et accorder leurs violons. Musique d'avenir.

Où sont les (vrais) croulants ?

Parfois il m'arrive de songer avec un soupçon d'inquiétude à ce que pensent nos vénérés ancêtres juchés sur leurs statues imposantes et sévères, immortalisés dans la grisaille des illustrations de livres d'histoire ou tout auréolés dans nos légendes naïves, héroïques et corrigées. Je

crains fort qu'ils nous tiennent pour timorés et sans envergure. Imaginons — tenez — les 3 Suisses s'insurgeant aujourd'hui contre contre l'ordre établi, refusant de saluer le drapeau (ou le chapeau) ; James Fazy, fondateur du mouvement radical à Genève, revenant haranguer ses concitoyens de 1975 et entendant les discours de ses descendants. Quelles tornades dans nos Républiques, quelles tempêtes sous des têtes qu'on croit sereines et qui ne sont qu'assoupies dans le confort et l'habitude ! Essayons — ce n'est qu'une vue de l'esprit — de remonter 70 ans en arrière, la jeunesse de nos grands-parents (vous savez : les rétros de 1900) ; ils acceptaient qu'en leurs villes ou villages vivent impunément, sans être inquiétés, des extrémistes, pis des étrangers, qui développaient des idées aujourd'hui encore considérées comme révolutionnaires : Bakounine et les anarchistes, Plékanov, Lénine préparant « ces 10 jours qui secoueront le monde », faisant imprimer chez nous leurs pamphlets enflammés et les expédiant à travers toute l'Europe. Encore possible de nos jours ?

Depuis 1900, nous avons beaucoup évolué ; plus de cols durs au propre et au figuré. L'éducation s'est assouplie, les mœurs ont changé ; on dit qu'elles se sont libéralisées. Serait-ce au détriment de la largeur de vue ou d'esprit ?

De toute façon, allez voter

Une chose est certaine, le 21 mars prochain une question nous sera posée ; il est du devoir de chacun d'y répondre. Les enseignants sont tout autant impliqués que les autres travailleurs. Quelle que soit notre conviction profonde, nos appréhensions ou nos espoirs, n'oublions pas qu'ici, chez nous, on prend la peine de consulter les gens ; c'est un avantage à ne pas négliger.

Liliane Urban.

P.-S. En novembre 1974, les membres de la SPR ont approuvé le rapport «Ecole, perspectives nouvelles». Un chapitre avait été consacré à la participation (pp. 129-134). On peut s'étonner, voire regretter, que la SPR, groupant des associations professionnelles, donc concernée par la votation du 21.3, n'ait pas accordé une plus grande attention au problème. Mis à part l'éditorial de F. Bourquin dans l'*« Educateur »* N° 6, quel remarquable silence. Modestie, désintérêt ou indifférence ?... ou les trois à la fois ? Question posée.

* Le terme « employeurs » est ici utilisé dans le sens : qui détient tout ou partie du pouvoir de décision : c'est une ou plusieurs personnes, un groupe, un conseil d'administration, etc. C'est donc souvent un « salarié » au même titre que les employés mais dont le rôle à l'intérieur de l'entreprise est de représenter l'employeur.

Formation des maîtres primaires et classes supérieures

A plusieurs reprises et avec une constance insigne, la Société pédagogique de la Suisse romande et la Société pédagogique vaudoise ont exprimé clairement leur préférence quant à la formation des maîtres de l'enseignement primaire. A Pully encore, en 1975, une majorité sans équivoque votait la résolution suivante : « La SPV demande une formation générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale. La seconde, d'une durée de deux ans, sera dispensée par un ou plusieurs instituts pédagogiques. La formation d'enseignant doit rester accessible aux élèves de l'école moyenne. »

Le groupe 311 du CREPS, au terme de ses travaux (cf. «Information documents» N° 14-1975), conciliait les deux exigences d'une formation générale du niveau de la maturité fédérale et de l'ouverture de l'institut pédagogique aux élèves de l'école moyenne, c'est-à-dire des sections générales des collèges et des classes supérieures actuelles.

Dans son troisième et dernier rapport (avril 1974), il recommandait unanimement :

- une formation professionnelle préparant au brevet pour l'enseignement primaire distincte des études non spécialisées qui la précèdent ;

- l'admission dans l'institution formatrice des seuls porteurs d'un baccalauréat reconnu par les écoles et facultés universitaires.

Sensible entre autres à :

- la nécessité de maintenir un recrutement suffisant (la pléthore ne point pas encore !) ;

- la difficulté d'avoir assez d'inscriptions de bacheliers ;

- l'existence des sections générales des gymnases et des classes supérieures, ces dernières fournissant, an après an, un contingent important et de valeur de nouveaux élèves aux Ecoles normales,

le groupe 311 préconisait une période transitoire de durée indéterminée au terme de laquelle l'évolution de la conjoncture et les réalisations de la réforme permettraient de passer sans heurt excessif à l'étape finale.

Les mesures immédiates proposées, applicables dès 1976 de l'avis des commissaires, peuvent se résumer ainsi :

- admission à la formation professionnelle, en plus des titulaires d'une ma-

turité ou d'un baccalauréat, de tous les porteurs de diplômes de culture générale (une réorganisation de cette section des gymnases est à l'étude) ;

- admission des élèves des classes supérieures dans les sections générales des gymnases après un cours de raccordement ;

- création de classes spéciales, dans le cadre des gymnases, préparant à la maturité fédérale et ouvertes aux élèves les plus doués des classes supérieures et des sections générales des collèges.

Si l'on estime que les classes supérieures ont des éléments de valeur, et telle est notre opinion, force est de constater que bien loin de fermer la formation d'instituteurs aux élèves de ces classes, les projets du groupe 311 leur offrent des débouchés supplémentaires intéressants par le raccordement à une section générale rénovée des gymnases et par la possibilité

d'acquérir une maturité au moyen d'une voie moins étroite et rocallieuse que l'actuelle année de rattrapage offerte aux seuls surdoués en mathématiques.

Bref, dans la mesure où elles aménagent le passage vers l'enseignement secondaire supérieur, où elles ouvrent aux meilleurs élèves l'accès aux études universitaires et à certaines carrières sociales en sus des débouchés actuels, où elles assurent d'autant mieux l'entrée dans l'établissement formateur des maîtres primaires qu'elles la concilient avec les projets de réforme, les suggestions du groupe 311 se rapportant à la période transitoire, bien loin de compromettre l'existence des classes supérieures, consolident leur situation et leur assureront une influence plus grande au cours des travaux qui, un jour, doivent déboucher sur cette école moyenne unique que tous souhaitent.

Nicod Paul.

Effectifs

Voici quelques semaines qu'un journaliste en mal de sensation annonçait, dans un quotidien dit d'information, qu'afin de limiter le déficit de son budget, une petite cité vaudoise s'apprêtait à prendre des mesures rigoureuses parmi lesquelles la diminution de plusieurs unités du nombre de ses classes primaires, résultat obtenu par une augmentation de l'effectif moyen.

L'effet escompté produit, et le journal n'ayant semble-t-il pas jugé utile de renseigner sur l'évolution de cette politique d'austérité, quelques collègues se sont émus et nous ont alertés ; nous les remercions vivement de cet esprit coopératif et syndical.

A notre tour, nous nous sommes enquis et nous avons ainsi appris qu'il s'agissait en fait de recommandations extraites du rapport d'une commission communale des finances, bien intentionnée certes mais peu au courant des problèmes de l'enseignement. En fait cette localité, exemplaire depuis plusieurs années en matière d'effectifs et d'ouvertures de classes, n'a modifié en rien sa politique scolaire en la matière en 1976. Souhaitons qu'il en soit de même en 1977... de

même que dans toutes les communes de ce canton puisque, dans les limites fixées par la loi, elles sont souveraines en la matière.

Un risque existe ; le Comité cantonal en est conscient et demeure très attentif au problème. Ce n'est toutefois pas suffisant.

Tous, efforçons-nous de faire comprendre autour de nous que, outre leurs conséquences pédagogiques, de telles économies sont de l'acabit des mesures de rationalisation qui, dans certaines industries, firent sacrifier à un bénéfice immédiat la « recherche » qui eût seule permis de rester compétitif à longue échéance. Technique d'avant-garde et travail de qualité, conditions de viabilité de notre industrie d'exportation, exigent une formation scolaire de valeur à tous les niveaux : regretter celle-ci, c'est compromettre celle-là. De la part des collectivités publiques, dégager les fonds nécessaires à une relance économique et lésiner sur les investissements scolaires est d'une rare inconséquence.

Nicod Paul, secrétaire général SPV.

COMMISSION D'ACHATS SPV

ACTION PASCALE

MACHINES A ÉCRIRE PORTATIVES

1 HERMES BABY

Chariot normal, indicateur de fin de page, etc.
Avec coffret, *prix indicatif : Fr. 315.—*

Prix SPV : Fr. 246.—

2 HERMES MEDIA 3

Chariot normal, indicateur de fin de page,
margeurs éclairés, etc.
Avec coffret, *prix indicatif : Fr. 510.—*

Prix SPV : Fr. 398.—

5 AUTRES MODÈLES

(électriques compacts, par exemple) sur demande.

CARACTÈRES A CHOIX.

- A ELITE, espacement 2 mm.
- B ELITE, espacement 2,12 mm.
- C EPOCA, espacement 2,5 mm.
- D PICA, espacement 2,5 mm.
- E SCRIPT, espacement 2 mm.
- F TECHNO-ELITE, espacement 2,12 mm.
- G TECHNO-PICA, espacement 2,5 mm.

- La haute précision

PRIX NETS — GARANTIE D'UN AN AUPRÈS DU VENDEUR — NON MEMBRE SPV : SUPPLÉMENT DE FR. 5.— PAR MACHINE.

CONDITIONS

COMMANDE : à l'aide du bulletin ci-dessous, rempli complètement et en caractères d'imprimerie.

INSCRIPTION : délai 20 mars. Passé cette date, le respect du délai de livraison n'est plus assuré.

LIVRAISON : avant Pâques (non garantie pour l'HERMÈS MEDIA 3 en cas de trop nombreuses demandes).

PAYEMENT : de suite, au plus tard à réception de la machine. (**CCP : CA/SPV. 10 - 12 805**). Passé un délai de 3 jours, un supplément de **Fr. 10.—** par machine est exigible.

AUTRES RENSEIGNEMENTS : pour cette action, tél. (021) 27 65 59.

A retourner à la C.A. / SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne

ADRESSE

Mme, Mlle, M. NOM :

PRÉNOM :

RUE :

LOCALITÉ № :

TÉL. :

MEMBRE SPV actif, associé ou honoraire oui — non

COMMANDÉ (caractères suivant indications de cette page de « L'Educateur »).

Indiquer le nombre de machines, encadrer le caractère choisi, souligner le mode de livraison souhaité.

..... HERMES BABY	à Fr. 246.—	Caractères A D E G
..... HERMES MEDIA 3	à Fr. 398.—	Caractères B C D F G
..... HERMES 3000	à Fr. 515.—	Caractères B C D F G
..... HERMES 3000 B	à Fr. 574.—	Caractères B C D F G

* Je désire recevoir la machine à l'adresse indiquée.

* J'en prendrai livraison au magasin, à Lausanne.

PAYEMENT

Le montant de la commande (y.c. un supplément de Fr. 5.— par machine si je ne suis pas membre de la SPV) soit
Fr. au total, sera versé de suite, au plus tard dans les 3 jours suivant la livraison, au **CCP CA/SPV, 10 - 12 805**.

Date :

Signature :

Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé

Le séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé nous communique ce qui suit :

Du 1^{er} au 5 mars prochain se déroule à Lausanne, sous les auspices de la Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux, le premier symposium international sur la formation des enseignants pour handicapés mentaux profonds. A cette occasion, la Faculté de psychologie des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et le Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé de Lausanne se sont assurés la collaboration de M. le professeur Reuven Kohen-Raz pour une série de conférences et de séminaires.

M. R. Kohen-Raz donnera quatre conférences à Lausanne :

1. **Le lundi 15 mars 1976, à 17 h. 15, à l'aula de l'Ecole normale de Lausanne (pl. de l'Ours)**; sujet : LES INNOVATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ CONTEMPORAIN.

2. **Le mardi 16 mars 1976, à 17 h. 15, à l'aula de l'Ecole normale de Lausanne pl. de l'Ours**; sujet : LES PRINCIPES DU CURRICULUM DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.

3. **Le mercredi 17 mars 1976, à 14 h. 15, à la salle Tissot, Palais de Rumine, Lausanne**; sujet : LA PRÉVENTION DES

DÉSAVANTAGES SOCIO-CULTURELS PAR LES BILANS PRÉCOCES.

4. **Le jeudi 18 mars 1976, à 20 h. 30, à la salle Tissot, Palais de Rumine, Lausanne**; sujet : LES RELATIONS ENTRE LA DYSLEXIE ET LE CONTRÔLE DE L'ÉQUILIBRE STATIQUE EXPLORÉES PAR UNE MÉTHODE D'ATAXIAMÉTRIE ÉLECTRONIQUE.

La valeur du conférencier ainsi que l'intérêt de son apport en psychologie et en pédagogie pourront très certainement inciter chacun à participer à l'ensemble des conférences susmentionnées.

Hélène Gilliard.

Association vaudoise des auberges de la jeunesse

La presse vous a informés, l'automne dernier, de la situation financière difficile dans laquelle se trouvent nos auberges de jeunesse vaudoises.

Toujours soucieux de l'intérêt de ses membres, la SPV a délégué aussitôt un membre du CC au comité des auberges, à Territet.

Après quelques mois d'observation et de participation qui se veut active au sein de ce comité, notre déléguée peut déjà vous faire part de ce qui suit :

1. Le nouveau comité, présidé par M. Claude Chessex, a nommé un gérant général, en la personne de M. Jean Liechti, comptable, qui, depuis son arrivée à la direction, a repris toute l'organisation des auberges qu'il conduit de main de maître.

2. En ce qui nous concerne, M. Liechti a constaté avec regret, et on le comprend, que bon nombre de nos collègues se bornent à payer leur carte de membre AJ uniquement l'année où ils en ont besoin.

3. En conséquence et pour vous éviter des frais, le comité des auberges a décidé de vous proposer une carte collective au nom de l'école ou du collège dans lequel vous enseignez. Cette carte serait transmissible et utilisable comme une carte normale, pour tous les enseignants travaillant dans le dit collège.

Une documentation complète vous parviendra, sur demande à l'adresse suivante : Association vaudoise des auberges de la jeunesse, case postale 87, 1820 Territet. Tél. (021) 61 24 30.

4. L'Association vaudoise des auberges de la jeunesse adressera prochainement aux classes primaires et supérieures de notre canton des feuillets d'information.

Nous vous demandons de bien vouloir aider l'association en distribuant ces prospectus à vos élèves.

En conclusion, le CC souhaite bonne chance au nouveau départ de nos auber-

ges et compte sur vous tous, chers collègues, pour aider ces dernières à y parvenir.

Hélène Gilliard.

2^e course scolaire vaudoise de ski de fond

Cette manifestation renvoyée en raison des conditions difficiles et dangereuses, s'est finalement disputée samedi 31 janvier dans un cadre parfait : neige poudreuse en suffisance, temps agréable et surtout une ambiance très sympathique. Venus de plusieurs régions du canton parfois très éloignées, les concurrents ont participé à ce concours dans une saine camaraderie. Certains, non licenciés, ont fait preuve de qualités remarquables et les temps mis pour accomplir les différents

parcours sont en général excellents. Pour preuve, à une exception près, tous ont réussi l'examen de performance J + S. Un regret toutefois : la diffusion et l'information par le canal du corps enseignant est souvent insuffisante. J'ose espérer que l'année prochaine il en ira tout autrement. Notre comité d'organisation attend plus de 500 inscriptions. Vous serez avertis à temps.

A l'année prochaine donc.

R. Künzi.

**CONGRÈS SPV 1976
22 mai 1976**

Parution d'un disque !

Miss Margaret James (GB), musicienne et enseignante, créa en 1926 un instrument qui se répandit rapidement dans le monde :

la flûte de bambou,

que chaque joueur fabrique lui-même, séduit par sa sonorité douce, chaude et mélodieuse. Plusieurs de nos collègues

jouant de cet instrument, l'utilisant même parfois avec leurs élèves, nous pensons les intéresser en leur annonçant la sortie d'un disque comportant de nombreuses pièces de flûtes seules (duos, trios, quatuors) ou avec d'autres instruments.

Pour tous renseignements, vous voudrez bien vous adresser à : Mme Jacqueline Gauthey-Urvyler, **1261 Le Vaud.**

CEMEA

Le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active organise cette année de nombreux stages, qui s'adressent tout particulièrement

— à tous les jeunes qui sont intéressés à encadrer des centres de vacances pour enfants ou pour adolescents ;

— aux éducateurs des institutions souhaitant se former aux méthodes d'éducation nouvelle ;

— aux animateurs de centres de loisirs, aux responsables de mouvement de jeunesse, aux parents, à toute personne s'intéressant aux problèmes que pose l'éducation aujourd'hui, dans une perspective d'éducation nouvelle.

Pour tous renseignements, les collègues intéressés sont priés de s'adresser au secrétariat du CEMEA, 6, ch. de Pré-Fleuri, 1006 **Lausanne** ; case postale 121, 1000 **Lausanne** 13.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: Mme Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.

VERS LA PARTICIPATION

Recherche d'une conception suisse par les partenaires sociaux

A l'occasion de la votation fédérale de mars 1976, les Rencontres Suisses veulent, par ce nouvel ouvrage collectif, aller au cœur du problème de la participation, présenter les positions en présence et en dégager les convergences qui permettront d'assurer la prospérité économique et la paix sociale.

SOMMAIRE

RAISONS D'ÊTRE DE LA PARTICIPATION

Diagnostic général et esquisse d'une finalité
Charles-F. Ducommun

CONCEPTIONS SYNDICALES

Roger Besuchet, conseiller national, secrétaire central de la Fédération des travailleurs sur métaux et horlogers, et Charles Thommen, secrétaire syndical.

UNE POSITION PATRONALE

Victor Dubois, secrétaire général de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, et Paul Rossel, Groupements patronaux vaudois.

JALONS POUR L'AVENIR

Destin national et participation professionnelle
par le président des Rencontres Suisses.

Conclusions pour l'accord des partenaires sociaux
Louis Maire

ANNEXES

Textes de l'initiative syndicale et du contre-projet des Chambres fédérales — La participation en Suisse, enquête

de l'OFIAMT — Les conventions collectives en Suisse — Extraits de conventions collectives 1974.

Cet ouvrage de 112 pages (18 × 24) ne sera pas vendu en librairie. Prix : Fr. 15.— (frais d'expédition en sus). Commandes aux Rencontres Suisses, Beau-Séjour 18, 1003 Lausanne.

Formule de souscription et de commande

(Prière d'écrire en majuscules)

Cette formule doit parvenir aux Rencontres Suisses, rue Beau-Séjour 18, Lausanne

Nom Prénom

Profession

Adresse

Commande exemplaire(s) de l'ouvrage « Vers la Participation » au prix de Fr. 15.—

Lieu et date

Signature

Mathématique moderne

Lors de la séance du Grand Conseil du 27 février, M^{me} J. Gillet, députée PDC, a présenté une motion concernant la mathématique moderne. Cette motion, qui a déjà eu un très large écho dans la presse, a reçu l'appui de l'ensemble des partis politiques et a été renvoyée pour étude à la « commission de l'enseignement et de l'éducation ». La SPG aura donc l'occasion de s'exprimer prochainement à ce sujet. Nous pensons utile cependant dès maintenant de donner connaissance du texte de la motion et de l'exposé des motifs.

Motion

de M^{me} Jacqueline Gillet, concernant l'enseignement des mathématiques modernes

LE GRAND CONSEIL,
considérant que :

— l'introduction des mathématiques modernes dans un certain nombre de classes de notre canton date de plus d'une dizaine d'années ;

— que la généralisation de cet enseignement est maintenant effective dans l'ensemble de nos établissements scolaires ;

— que son application ne va pas sans susciter certains problèmes d'harmonisation avec le calcul traditionnel ; invite le Conseil d'Etat :

— à présenter le bilan de cette expérience ;

— à renseigner le Grand Conseil sur les expériences analogues menées dans les pays voisins ;

— à rechercher les moyens propres : a) à améliorer l'étude conjointe des mathématiques modernes et du calcul numérique ; b) à coordonner les efforts entre les divers ordres d'enseignement en vue d'une meilleure insertion des élèves dans le monde du travail.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

L'expérience extrêmement intéressante commencée il y a une dizaine d'années dans le domaine de l'enseignement des mathématiques modernes a marqué le début d'une évolution très positive des méthodes pédagogiques employées jusqu'alors.

L'enseignement collectif traditionnel dispensé par le maître à un nombre im-

portant d'élèves inégalement réceptifs cédait le pas, à cette occasion, à un travail par petites équipes favorisant grandement la compréhension de la matière enseignée, la prise de responsabilité réciproque au sein du groupe et la stimulation de l'esprit d'initiative de chaque élève.

Au regard des méthodes précédentes, cette nouvelle forme d'enseignement tenait compte dans une plus large mesure des capacités réelles de l'enfant à recevoir une certaine quantité de notions nouvelles, en accord avec son développement progressif. Les fruits incontestés de l'enseignement des mathématiques modernes sont apparus très rapidement : plus grande souplesse d'esprit dont bénéficiaient d'autres secteurs scolaires, effort de réflexion et de recherche accru face aux problèmes posés, etc.

Il ne fait aucun doute que l'éveil de ces qualités est de nature à préparer positivement de futurs adultes à affronter un contexte de vie économiquement et techniquement fort différent de celui des générations précédentes.

Il n'est donc pas question de mettre en doute les bienfaits de l'introduction des mathématiques modernes dans l'enseignement, mais plutôt d'étudier les désavantages qui découlent de leur application et les moyens d'y remédier.

Il est certain que, malgré les efforts déployés par le corps enseignant dans le cadre des programmes des divers degrés, l'acquisition du livret et l'entraînement aux diverses opérations ont souffert passablement de la place prépondérante accordée aux mathématiques modernes. Un nombre important d'enfants ayant terminé leur scolarité obligatoire et se présentant en apprentissage ont essayé des échecs lors des tests de calcul portant sur les quatre opérations, les problèmes de pourcentage, les fractions, etc. Le problème de l'harmonisation de l'enseignement des mathématiques modernes et du calcul traditionnel est donc posé.

Bien qu'à nos yeux il n'appartienne pas à l'école de former un type d'individus conformes aux besoins de l'économie, mais bien plutôt de promouvoir l'épanouissement maximum de chaque enfant, il n'est pas possible d'ignorer complètement les exigences qui seront posées aux jeunes gens ayant terminé leur scolarité en vue de leur intégration dans le monde du travail. Il est évident que l'on ne saurait charger les seules mathématiques modernes des difficultés rencontrées par de

nombreux jeunes au cours de leur formation professionnelle. La démocratisation des études a sans doute provoqué un déplacement des catégories d'élèves qui se destinaient auparavant à un apprentissage, déplacement qui n'est pas étranger aux échecs dénoncés.

Il faut toutefois se poser la question de savoir s'il ne serait pas utile de revoir tout particulièrement la préparation en arithmétique des élèves fréquentant les sections qui aboutissent normalement à l'entrée en apprentissage, d'une part, et d'étudier la réintroduction systématique du calcul numérique dans tous les degrés, d'autre part.

Les divers problèmes cités plus haut, étroitement liés à la nécessité d'une coordination entre les divers ordres d'enseignement, la formation professionnelle et les exigences fédérales m'incitent à vous inviter, Mesdames et Messieurs les députés, à confier l'étude de cette motion à la commission de l'enseignement.

Ainsi donc le débat « math moderne » est lancé. A notre avis il est bien lancé. N'en déplaise à ceux qui attendaient une attaque de grande envergure contre le nouvel enseignement, c'est d'abord un OUI convaincu qui a été prononcé ; tant dans l'exposé des motifs que lors de son intervention au Grand Conseil M^{me} J. Gillet a tenu à affirmer en priorité son soutien à la mathématique moderne, relevant tout ce que cette nouvelle forme d'enseignement a apporté de neuf à notre école et à nos élèves. « Une évolution très positive des méthodes pédagogiques... », « ... les fruits incontestés de l'enseignement des mathématiques modernes... » sont des paroles significatives. M^{me} Gillet rejette ainsi les enseignantes de première année de Suisse romande qui, dans le cadre de l'enquête réalisée par l'IRDP, se sont déclarées, à 4 contre 5, satisfaites du nouvel enseignement.

Ce OUI à la mathématique moderne n'empêche cependant pas un certain nombre d'interrogations. Avec les responsables de l'expérience, avec nos autorités romandes (n'oublions pas que le programme est généralisé jusqu'en 3^e année) nous serons appelés à y répondre durant ces prochains mois. Nous pouvons dès maintenant réfléchir dans trois directions :

— On parle de **calcul numérique**. Mais de quels calculs nos élèves ont-ils besoin ? Lesquels figurent déjà dans nos programmes de mathématique moderne ?

— On parle de coordination entre les différents ordres d'enseignement avec les apprentissages. Mais le programme de l'école primaire doit-il être construit en fonction des programmes des écoles supérieures ou des apprentissages ? Les examens d'admission ne doivent-ils pas être rédigés dans le « vocabulaire » étudié **aujourd'hui** par les élèves ?

— On parle de « désécuringisation » des parents. Mais est-ce seulement dans le domaine de la mathématique que les enfants ne parlent pas le même langage que leurs parents ?

P. Dunner.

La formation continue c'est aussi...

De la nouveauté dans les activités créatrices, voilà ce que nous avons vu le 5.12.1975 à l'école des Tattes.

La classe d'Olivier Coste, qui a déjà travaillé le bois l'an dernier sous la conduite d'Alain Denizot, maître de travaux manuels, se lance cette année dans la réalisation d'un grand bateau en bois.

L'idée suivante a été présentée aux enfants : il y aura, au mois de mai, une exposition d'animaux en balles de chiffons à l'école « En Sauvy ». Il serait intéressant de voir tous ces animaux se diriger vers une Arche de Noé.

La condition primordiale était que les matériaux de récupération soient à la base du travail (en particulier les cageots dans lesquels sont transportés et exposés les légumes et les fruits...).

Enthousiasme des gosses qui se mettent à rechercher, à décortiquer, à interpréter des documents. Toute la classe dresse des esquisses, lève des plans sur d'immenses feuilles de papier d'emballage. Le virus de la création les saisit. L'un de ces constructeurs vérifie même dans la Bible les dimensions de l'Arche mais la classe se rabat sur des proportions plus modestes (4 m. sur 1,50 m. environ). Toute la vie scolaire tourne autour de ce bateau. On fait même une enquête permanente qui paraît dans un classeur.

Et les gosses se mettent en quête de bois ; c'est facile ; le marché est tout près. Il fournit les cageots. Les arbres morts de la forêt voisine font de bons rondins. Un vieux plancher sera aussi utile. On voit apparaître d'énormes poutres récupérées on ne sait où. Les deux maîtres remplissent le coffre de leur voiture et participent à la récolte. Tout s'accumule dans la salle de travaux manuels de l'école. Il faut trouver un arrangement avec le concierge.

Devant cet amas de bois, les enfants estiment qu'en trois semaines le travail sera terminé. Ils dressent des gabarits et éprouvent leur première inquiétude. Comment démonter les cageots ? On n'a pas l'habitude de travailler avec ce bois-là. Puis d'autres questions surgissent : quel bois faut-il employer ? Comment le faire tenir correctement sur les gabarits, où mettre les lambourdes, comment faire l'étrave ?

Devant cette accumulation de difficultés, l'intérêt baisse. Le maître de classe, accompagné d'un élève, prend contact avec un chantier naval. L'intérêt renaît et toute la classe se déplace à Versoix. Là, les enfants découvrent que leur travail est semblable à celui des ouvriers. Des discussions, des échanges font apparaître des solutions que les jeunes constructeurs

vont pouvoir utiliser avec profit. Et le bateau progresse.

Comment travaillent-ils ? Les filles et les garçons de la classe se sont constitués en équipes mixtes et participent aux différentes activités. Ils démontent les cageots tandis que d'autres s'occupent du mât, trient, clouent, tressent des cordages, confectionnent la voile... Au cours d'une réunion hebdomadaire, les enfants font le point et répartissent le travail entre les équipes.

Quel est le rôle des deux adultes ? Ils suscitent l'intérêt, apportent l'aide technique, participent à la recherche, laissent aux enfants l'initiative mais sont là pour donner le coup de pouce nécessaire.

Quelles difficultés les enfants ont-ils rencontrées ? Les gosses au début ont été cramponnés à l'idée que le matériau qu'ils avaient apporté devait être utilisé tout de suite et il leur a été dur d'admettre qu'il ne pourrait l'être que plus tard.

Une autre difficulté rencontrée provient du fait que tout le monde voulait travailler avec les mêmes outils et il a fallu organiser un tournoi pour que chacun puisse clouer, scier, découper...

Un certain temps a été nécessaire pour apprendre à débiter les cageots en ne laissant que peu de déchets.

Enfin, comment faire travailler 27 élèves dans un atelier qui n'était pas conçu pour un chantier naval !

Qu'est-ce que les élèves en retirent ? Ils apprennent à travailler ensemble et ils发现 la valeur d'une réalisation collective. Ils sont fiers d'utiliser de vrais outils. Et, vu l'exiguïté de la pièce et la nécessité pour d'autres classes d'utiliser ce local, les enfants ont dû trouver une solution au problème du rangement.

Ce que nous avons vu. Il était 17 heures. Les enfants n'étaient plus là. Nous avons vu une carcasse de bateau, quille en l'air. Une poutre maîtresse percée d'un trou pour le mât soutient des gabarits sur lesquels sont tirées des lambourdes. Des éléments de cageots les recouvrent, parfois cloués, parfois tressés, la coque est presque terminée. Le pont découpé dans un vieux plancher est prêt pour le montage. Un peu plus loin on construit un cabine qui doit prendre place sur ce pont. Les enfants vont se heurter au problème d'un toit à huit pans. Là-bas un mât supporte une voile de toile presque achevée. Des cordages ont déjà été tressés...

Que conclure ? Il s'agit d'une œuvre de longue haleine qui nécessite du courage et surtout de l'enthousiasme de la part des maîtres qui, à deux, mèneront sans doute jusqu'au bout une expérience dont les lignes ne pouvaient être tracées au dé-

Suppression des prix

Le projet de loi demandant la suppression du système actuel de distribution des prix devrait être déposé ce mois encore devant le Grand Conseil. Ainsi sera achevée la première étape de l'objectif que nous nous sommes fixé il y a une année déjà. Reste maintenant à obtenir qu'une majorité se dessine au sein de notre législatif.

Lors de la « tournée des partis » que nous avons effectuée ces dernières semaines, nous avons, à maintes reprises, abordé le problème de la suppression des prix ; nous avons noté avec satisfaction que de nombreuses voix s'élevaient, à droite comme à gauche, pour demander l'abolition de cette « coutume » de notre enseignement primaire genevois.

Il n'en reste pas moins que de vives réticences subsistent, au niveau des **communes** principalement. Nous savions déjà que l'Association des communes genevoises était **opposée à la suppression des prix** ; nous avons appris depuis lors qu'elle allait plus loin en demandant le **retour à l'ancien système**, avec distribution de livres et appel des élèves dans l'ordre du classement.

Une intervention au niveau des mairies est donc nécessaire. Nous sommes en effet convaincus qu'une explication claire de l'objectif SPG « **OUI à la fête, NON au prix** » serait à même de briser bien des réticences. Nous invitons donc nos collègues à prendre contact dans leur commune, tant avec le maire qu'avec les conseillers municipaux ; nous tenons à leur disposition des exemplaires du rapport **PRIX** et sommes prêts à les accompagner lors d'une rencontre avec l'autorité municipale.

P. Dunner.

part. D'un commun accord, une fois le projet accepté par la classe, ils ont décidé de tout faire pour que la construction terminée soit bien l'œuvre de leurs élèves avec ses imperfections, ses défauts peut-être. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils suivent les idées qui leur sont soumises, ils apportent leurs matériaux, leurs outils et, en premier lieu, leur imagination, tout

en canalisant celle des enfants en prenant garde de ne pas la limiter.

Pédagogie d'ouverture, où maîtres et élèves se réjouissent de se rencontrer, où chacun, avec ses connaissances, ses qualités, apporte des éléments variés en vue de la création commune. Il n'y a pas quelqu'un qui sait en face de gens qui ne savent pas. Ainsi deux maîtres partici-

pent-ils à leur formation continue au milieu de leurs élèves. Ils vivent des heures extraordinaires autour de ce bateau. Flottera ? Flottera pas ? Même si ce n'est que quelques minutes, il doit flotter et il flottera...

Commission
de l'éducation permanente.

Problème d'évaluation

Relisant une bande dessinée de Gag parue il y a deux ans, dans l'*«Éducateur»* (22.2.1974), je suis, une fois de plus, amusée par son humour et admirative devant sa manière de mettre à jour les éléments les plus percutants ; faire rire tout en allant à l'essentiel n'est pas facile, et pourtant la cible est atteinte en quelques phrases : « Ah ! le jour où on supprimera le contrôle !, c'est simple, on tue le goût à l'étude » — « Supprimer les notes ?, et le contrôle, comment se fera-t-il ? »

Il me semble trouver là, effectivement, le **premier problème** que se posent bien des collègues à propos de **l'évaluation** : supprimer récitations, épreuves, notes et carnets, cela changerait l'atmosphère de la classe, diminuerait pour les maîtres la course contre la montre, permettrait aux enfants de renforcer des sentiments de progression plutôt que d'échec, éviterait la survalorisation de certaines disciplines, le travail « pour la note », les drames familiaux. Nous voyons, tous, les aspects

très positifs qui résulteraient d'une telle mesure.

Pourtant, avec ou sans notes, un problème reste en suspens : celui de savoir **si notre enseignement a atteint son but**, et **comment nos élèves progressent** dans leur développement. Les notes mettent souvent en relief des conséquences d'inégalités sociales plutôt que des différences d'aptitudes intellectuelles, c'est vrai. Mais ignorer l'impact de notre travail et le niveau acquis (ou non) par les enfants n'est pas un remède efficace : les enfants les plus défavorisés auront autant, sinon plus, besoin d'outils dans leur vie adulte pour se réaliser et se défendre.

En conséquence, le problème ne me semble pas être : note ou pas, mais : **quelle sorte d'évaluation, au service de quels objectifs, et par quels moyens ?** Et je retourne à Gag, qui le sait bien : « Ouais, c'est bien joli, mais c'est du boulot en plus ! » Et c'est vrai que la réflexion fait perpétuellement partie du travail de l'enseignant ! Si la commission vous intéresse...

Comme toujours, vos réactions et positions seraient utiles au débat qui semble s'engager sur ce sujet et que j'essaierai de poursuivre dans un prochain article.

Liliane Palandella.

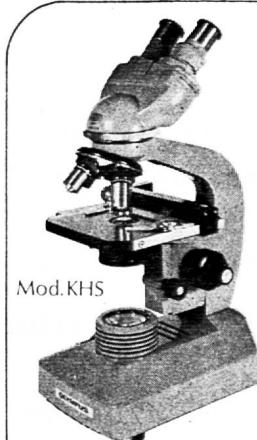
Rappel

La commission de l'éducation permanente rappelle la conférence de Robert Hainard :

« *LA NATURE ET L'HOMME* »
vendredi 19 mars, à 17 heures, salle de cours du musée d'histoire naturelle.

Cette conférence est proposée au corps enseignant par le secrétaire au perfectionnement.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

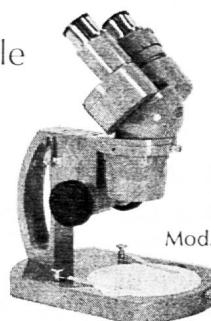
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



LA TRAVERSÉE !



Tel est le thème qui sera traité dans l'émission radioscolaire du 29 mars prochain.

A cette occasion, et comme par le passé, nous éditons une double page à colorier, destinée à chaque élève qui suivra l'émission dans sa classe.

Alors, si vous voulez compléter utilement cette leçon radiophonique de sécurité routière, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos commandes.

**TOURING CLUB SUISSE, prévention routière,
rue Pierre-Fatio 9,
case postale,
1211 GENÈVE 3.**

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de créer ou de parfaire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 39.—
femmes, dès Fr. 41.—.

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

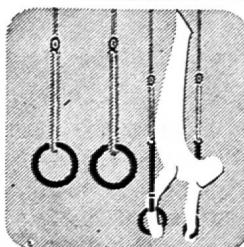
Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé** ;

Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

**Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51**



Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 90 09 05
9642 Ebnet-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



LOUEZ VOTRE MAISON A PROFESSEURS

hollandais/anglais en vacances. Aussi possibilité d'échange ou location. E.B. Hinloopen, professeur d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées.

CLASSES EN PLEIN AIR

en Valais, aux Grisons et en Suisse centrale. Le printemps, l'été et l'automne, les groupes trouveront encore des périodes libres.

30 maisons, 20 régions avec ou sans pension.

Toutes informations par :
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40



*L'imprimé de goût,
toujours signé...*



Imprimerie
Corbaz S.A.
Montreux

Av. des Planches 22

Tél. (021) 62 47 62

Comité central

Séance du vendredi 20 février 1976

Economie(s)

Le comité central va charger la commission financière de se renseigner quant à l'abaissement des prestations versées aux suppléants qui tiennent les classes des enseignants participant aux cours de recyclage ou de perfectionnement.

Les présidents des associations professionnelles dont les membres ont des fonctions grevant le budget public rencontreront le chef du Département des finances le 2 mars 1976. Un compte rendu paraîtra dans un prochain « Educateur ».

Egalité de traitement entre hommes et femmes

Notre sondage auprès des sections de la SPN a donné des résultats satisfaisants. Nous attendons maintenant des propositions de l'Etat à ce sujet. Nous ne pouvons pas offrir des arguments à notre employeur. Nous pourrons nous prononcer et prendre position lorsque nous serons en possession d'un éventail de possibilités.

Commission consultative de l'enseignement primaire

Au cours de sa dernière séance, cette commission a débattu, entre autre, la question de l'enseignement en duo. Au cours de la discussion, il apparut qu'il n'y avait pas d'opposition... Une collègue s'étonna qu'on ne cite pas la prise de position de notre association à ce sujet. Il fut répondu que tout s'arrangerait au cours du prochain entretien « au sommet ». Je ne pense pas que notre opinion ait changé ni qu'elle change à court ou moyen terme.

L'arrêté sera nuancé. Il laissera la possibilité aux commissions scolaires qui ont accepté la teneur de l'arrêté du Conseil d'Etat d'organiser cet enseignement en duo si des membres du corps enseignant en font la demande selon la procédure prévue.

De cette manière, les expériences déjà en cours ne seront pas freinées ou supprimées.

Caisse de chômage

La commission financière est chargée de se consacrer dans les plus brefs délais

à l'étude des diverses cotisations exigées par les caisses de chômage auxquelles nous pouvons adhérer. La liberté est naturellement laissée à chacun de s'affilier où et quand il le veut. Les membres de la SPN pourront changer, s'ils le désirent, au moment où l'une ou l'autre des caisses aura retenu l'attention de la commission.

Rappelons que si les prestations sont identiques, les cotisations, elles, diffèrent sensiblement.

Rappelons également que l'Etat participe au paiement des prestations servies aux chômeurs par les caisses (env. 40%). Les « freins » aux indexations, la « révision » des tarifs appliqués pour rémunérer les maîtres de stages et les suppléants servent indirectement à financer ce 40%. Nous n'ignorons pas que les autorités vont développer les moyens de contrôle visant à vérifier le bien-fondé des mises aux chômage par les employeurs, discutables dans certains cas, très discutables si les employeurs sont ceux qui accusent des re-

tards... imposants dans le paiement de leurs impôts et exercent des pressions en proposant un versement « forfaitaire » leur permettant de ne pas changer le domicile de leur siège social !

Congrès SPR 1978

Le thème du prochain congrès devrait s'inspirer de la situation de l'enseignant dans le contexte économique actuel. Par exemple : « Vers un statut de l'enseignant romand... ».

Programme CIRCE II

Le programme d'histoire pour les niveaux 5 et 6 est présenté dans l'« Educateur » N° 7. Le N° 9 (5 mars) présentera le programme de sciences et le N° 11 (19 mars) celui de français. Les présidents de sections disposent des textes complets. Vous pouvez évidemment leur demander d'en prendre connaissance. Ecrivez ou téléphonez-leur. Faites-leur part de vos remarques et suggestions qui seront transmises au Comité central.

J.-P. Buri.

Fondation Ferme du Grand-Cachot-de-Vent

Nous avons l'avantage de vous communiquer le calendrier 1976 des diverses expositions et manifestations :

PRINTEMPS : ARTISTES ET ARTISANS DES HAUTES VALLÉES

Les participants organiseront intégralement l'exposition de leurs œuvres et ouvrages.

ÉTÉ : AIMÉ MONTANDON, EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

En collaboration avec la Galerie 2016, grande exposition de peintures et gravures de l'artiste neuchâtelois.

AUTOMNE : MAURICE ROBERT, EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

A l'occasion de ses 50 ans de création picturale et décorative.

MUSIQUE, CONCERTS, RÉCITALS

Un programme varié nous sera communiqué en temps et lieu.

GASTRONOMIE

Tresses, gâteaux, pains, saucissons (3-4 week-ends durant la saison).

La SPN, membre de la fondation, vous recommande ces diverses manifestations.

J.-P. Buri.

RECOMMANDATION

La SPN, syndicat autonome des enseignants primaires et préprofessionnels neuchâtelois, recommande à ses membres de voter en faveur de l'initiative populaire lancée par les syndicats quant à la participation, initiative déposée le 25 août 1971 et soumise à la votation du peuple et des cantons le 21 mars 1976.

Le Comité central.

RALLYE - AUTO 1976 SPN/ DISTRICT DE NEUCHÂTEL

15 mai 1976.

(Participation ouverte à toutes les sections, aux membres et aux « pas encore membres »!).

Inscription auprès du président.

J.-P. Buri.

L'inspecteur et la pléthore

A la suite de mon article « Il n'y a pas de quoi se réjouir » paru dans l'*« Educateur »* 6/1976, le collègue Maurice W. Villard, inspecteur du III^e arrondissement des écoles secondaires, m'a fait parvenir la lettre suivante :

Monsieur,

La phrase : « La centrale de remplacement ne verra pas son fonctionnement amélioré, car les inspecteurs scolaires sont seuls responsables de la bonne marche de l'école dans leur secteur », est non seulement injurieuse pour les inspecteurs qui n'ont pas attendu votre intervention pour créer une centrale de remplacement et qui se consacrent pleinement à leur tâche, mais elle est de plus non conforme à la réalité.

Un tel abus me paraît des plus graves. Je vous prie de vous référer à une source que vous ne contesterez certes pas : le compte rendu de l'entrevue DIP-SPJ, rédigé par Paul Simon, secrétaire SPJ.

Si la centrale de remplacement ne fonctionne pas au mieux, cela tient :

1. Aux maîtres

— qui n'annoncent pas toujours au plus vite les remplacements prévisibles (avis de service militaire...) ;

— qui parfois promettent le remplacement à d'aucuns sans demander l'avis de l'inspecteur.

2. Aux remplaçants potentiels

— qui ne s'annoncent pas à l'inspecteur ;

— qui négligent d'aviser celui-ci des engagements pris dans d'autres secteurs que l'école publique (industrie, écoles privées, voire... vacances!).

Vous verrez, en lisant attentivement le compte rendu cité, quelle suite M. Ielmi a donné à sa démarche.

Un journaliste digne de ce nom devant se renseigner avant d'informer et ne pas écrire ce qu'il ne pense pas, j'ose espérer une mise au point et des excuses dans le prochain numéro de l'« Educateur »*.*

Avec considération.

Copie aux inspecteurs, à Paul Simon, secrétaire SPJ, et à la DIP.

La lettre du collègue inspecteur appelle les considérations suivantes :

— Dans sa séance du 20 novembre 1975, le CC, qui avait débattu longuement des mesures à prendre pour atténuer les effets de la pléthore, avait décidé d'in-

tervenir une nouvelle fois auprès de la DIP pour demander notamment « qu'une véritable centrale de remplacement soit instaurée, qui permettra aux jeunes collègues au chômage d'être occupés lors de tous les remplacements, aussi bien à l'école primaire qu'à l'école secondaire » (*« Educateur »* 36/1975). Puisque les centrales de remplacement resteront ce qu'elles sont, c'est qu'elles ne seront pas améliorées.

— Le collègue Ielmi, président de la SPJ, ne se rendait pas à Berne pour présenter « sa » démarche, mais celle du comité, qui était d'ailleurs représenté par deux autres de ses membres.

— Ce n'est pas parce que le CC modifie sa position que je dois faire de même. Je ne suis pas membre du CC et entends conserver mon entière liberté d'appréciation.

— Je n'ai jamais prétendu avoir inventé les centrales de remplacement. Leur création est due à l'initiative du CC (*« Educateur »* 22/1974).

— Je ne suis pas journaliste, mais instituteur, et rédacteur très mal rétribué à l'organe corporatif des enseignants romands. Je considère de mon devoir d'informer mes collègues sur tout ce qui touche à leur statut.

— Je pense toujours ce que j'écris.

— Je crois ainsi avoir fait la mise au point souhaitée.

— Je ne vois aucune raison de présenter des excuses aux collègues inspecteurs, que je n'ai jamais voulu atteindre dans leur honneur, et qui accomplissent leur tâche comme j'accomplis la mienne.

A. Babey.

Faut-il supprimer les doubles emplois ?

L'avis du Comité cantonal SPJ

Parmi les mesures envisageables pour lutter contre la pléthore, la suppression des doubles salaires est une de celles qu'on n'aborde qu'indirectement et avec beaucoup de circonspection. Après en avoir longuement délibéré le CC/SPJ a pris la position suivante :

Au sujet des doubles salaires, il faut bien reconnaître que dans l'industrie on n'a pas fait beaucoup de sentiment. Ce n'est toutefois pas une raison suffisante pour laisser l'Etat répéter les mêmes injustices. Toute intervention contraignante dans ce domaine est inacceptable.

Nous répétons que chacun a droit au travail, les femmes comme les hommes, quelle que soit leur position sociale. Ce n'est pas à l'Etat de décider du bien-fondé du double salaire.

Nous pensons que les collègues concernés sont assez sages pour se poser à eux-mêmes la question de la légitimité du double salaire, eu égard à leurs obligations et aux jeunes collègues sans travail. C'est une question de conscience qui ne doit être assortie d'aucune contrainte légale.

Il en va de même pour les heures supplémentaires autorisées par la loi. Nous estimons qu'il appartient à chaque collègue d'en décider, selon sa situation personnelle. Là également, toute interven-

tion étatique ne peut que conduire à des injustices.

Comité central de la SPJ.

SUR LE FRONT DE LA PLÉTHORE

Bonnes nouvelles

Le collègue Charles Hirschi, inspecteur des écoles du 14^e arrondissement et responsable de la centrale de remplacement pour les maîtres primaires, nous communique qu'en date du 15 février 1976, dix enseignantes et enseignants étaient encore inscrits pour des remplacements.

En novembre 1975, il y avait 40 enseignants sans place. Certains ont repris un poste vacant. Les autres ont sans doute trouvé une occupation.

B.

Pâques

Vu dans le dernier *« Educateur »* : « Commission d'achats SPV. Action pascale. Machines à écrire portatives. »

Petite question très respectueuse à l'adresse de mes collègues vaudois : qu'est-ce que Pâques, qui est la fête de la résurrection du Christ, vient faire dans les machines à écrire portatives de la commission d'achats ?

B.

SJMG-AJEPS

La Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG) est devenue l'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS).

Est-ce là une mise en cause des fondements de la société ? Non, mais bien plutôt une remise à neuf et une adaptation de certaines dispositions des statuts. Ceci ne signifie pas pour autant un refus d'aborder la situation politique nouvelle. Cependant, les possibilités évoquées par le président, M. Jacques Simonin, de Moutier, ne semblent pas devoir se présenter dans l'immédiat.

Quelles sont ces éventualités ?

D'abord, la démission des membres des 3 districts d'Ajoie, de Delémont et des Franches-Montagnes et la formation d'une association autonome.

Ou bien, l'association actuelle est dissoute et deux nouvelles associations voient le jour, l'une pour le Jura, l'autre pour le Jura bernois.

Ou bien encore, l'association actuelle subsiste en se donnant des bases supra ou intercantonales.

L'assemblée générale ne tint pas non plus à une prise de position dans l'immédiat.

Pourquoi alors ces nouveaux statuts ?

D'une part, les anciens datent (déjà) d'une dizaine d'années. D'autre part, diverses discussions s'étaient élevées quant à certains points particuliers, notamment à propos de l'admission de membres encore étudiants. Ainsi, dorénavant, les étudiants se destinant à l'enseignement pourront être membres à part entière dès leur dernière année d'étude.

Ensuite, la structure et l'appellation nouvelles correspondent mieux à celles des associations romandes voisines.

Sur le plan administratif encore, diverses modifications furent ratifiées. Citons, l'entrée de deux nouveaux membres au comité, dans l'ordre J.-F. Erard, de Moutier, et B. Tonnerre, de Porrentruy, et une augmentation du prix des cotisations (ceci pour suivre la majoration intervenue à la SSMG).

Les activités de 1975 furent commentées par M. J.-René Bourquin, chef technique, et font état d'une belle vitalité de la société : 255 personnes pour 14 cours organisés. Mais quelques questions peuvent cependant se poser.

Le moment de ces cours (fin de semaine) et leur structure (cours d'un jour) sont-ils toujours adéquats ?

Comment intéresser les gens qui ont « réellement » besoin de certains compléments à la formation reçue ?

Dans un même ordre d'idées, les équipements sportifs à disposition dans les

communes jurassiennes sont-ils suffisants et quelle pratique du sport permettent-ils ? Le nombre d'heures minimal et légal de leçons peut-il y être dispensé ?

Quelles formes de collaboration peut-on souhaiter et obtenir avec le corps médical dans la prévention et la détection des insuffisances physiques des jeunes (dorsales en particulier) ?

Les activités de 1976 seront comme d'habitude publiées dans les journaux corporatifs et figurent déjà dans la brochure du centre de perfectionnement. Mais un point d'interrogation saute à l'esprit : depuis quelques années certains cours sont annoncés sous des appellations multiples : SJMG, IEP, Centre de perfectionnement. En définitive, dira le profane : « Qui fait quoi ? ».

En fait, chacun du centre de perfectionnement, de l'inspecteur de l'éducation physique (IEP) et de l'AJEPS (SJMG) essaie d'ouvrir au maximum son éventail de cours. Les moyens de chacun étant différents, une collaboration plus ou moins étroite s'est révélée nécessaire. Ce qui fait que, dans plusieurs cas, la DIP, par l'inspecteur de l'éducation physique, M. Henri Girod, apporte son appui financier à l'AJEPS qui, elle, fournit le personnel enseignant dans les cours, le tout sous l'égide administrative du centre de perfectionnement. Simple...

Pour l'AJEPS, il y a peut-être perte d'une certaine autonomie, les cours étant « offerts » certes, mais influencés par l'IEP (sans trop de « dirigisme », il est vrai). Ce qui fait qu'en définitive le bilan reste favorable.

Une difficulté subsiste cependant dans le perfectionnement du corps enseignant. En effet, ni les cours de la SSMG, ni ceux du centre de perfectionnement n'offrent la variété et la gradation des niveaux qu'offre Jeunesse et Sport (J + S). Or un enseignant voulant se perfectionner par cette organisation doit supporter tout ou partie des frais de son remplacement. C'est pourquoi l'AJEPS se propose de demander à la DIP la reconnaissance de ces cours J + S (sous certaines conditions) comme équivalents des cours organisés par le centre de perfectionnement ou l'IEP, car en définitive tout perfectionnement d'un enseignant profite à ses élèves.

Sur le plan de l'enseignement, M. J. Simonin releva encore avec pertinence une orientation nouvelle de la tâche d'éducateur. En effet, le reproche est souvent fait au maître qu'il n'est pas le « meilleur » de ses élèves. Qu'importe pourrait-on répondre, s'il est à même d'ouvrir des possibilités à ses élèves, par exemple sous

la forme de cours à option organisés avec l'aide de moniteurs ou de groupements plus qualifiés que lui.

Dans la discussion qui suivit ces propos du président et ceux du chef technique, il ressortit notamment que le but poursuivi par l'enseignant doit rester formatif et éducatif et qu'il appartient aux sociétés et aux groupements sportifs de mettre l'accent sur l'aspect compétitif.

De même diverses remarques mirent en évidence des carences certaines en locaux et en installations sportives adéquates (bassins de natation, par exemple) ainsi que des difficultés à organiser toutes les leçons prévues dans les plans d'étude des écoles (primaires en particulier).

Il fut déploré le peu d'intérêt (20 présents sur 260 membres) marqué par une part importante du corps enseignant (et des autorités pédagogiques compétentes) pour les problèmes de leur association et de son avenir et pour ceux du sport scolaire en particulier.

Un des trop peu nombreux participants.

La guitare

Quatre-vingt enseignants se sont inscrits aux deux cours de guitare annoncés par le Centre de perfectionnement et qui seront donnés par le collègue André Crevoisier, instituteur à Delémont. Il a fallu refuser du monde.

A l'Ecole normale, les élèves ont le choix, en musique instrumentale, entre le piano, le violon et la flûte traversière.

Et puis vient l'enseignement, avec le maître devant sa classe et ses élèves qui aiment la musique et les chansons. Pour le bon pianiste, la leçon de chant constituera certainement un moment privilégié de la semaine. Le violoniste et le flûtiste couvriront difficilement les voix justes ou fausses.

Un collègue, qui sort de son accordéon des javas à dérouiller les jambes de quinquagénaires, me confiait qu'il n'osait se hasarder à l'étirer en classe, ses élèves le réclamant jusqu'à la fin de la journée.

Passe donc pour l'accordéon, que l'on a relégué définitivement dans les instruments populaires.

Mais la guitare ! Pourquoi pas la guitare ?

La guitare, m'a dit un professeur de musique d'Ecole normale, et un instrument trop difficile pour qu'on l'apprenne en quatre ans. Il s'agit bien sûr de la

guitare classique. Quant à la guitare d'accompagnement, c'est tellement simple qu'il n'est pas nécessaire de l'apprendre.

Voilà pourquoi quatre-vingt-huit enseignants, entre 20 et 50 ans, se sont inscrits aux cours de Crevoisier. Après dix ou douze séances de 90 minutes, et des répétitions quotidiennes, ils espèrent, pendant

les leçons de chant, accompagner leurs élèves qui ne demandent que cela : un instrument qu'ils adorent, des accords qui charment, des références à tous les chanteurs qu'ils écoutent, sans se lasser jamais, à la radio ou par leurs disques.

Si quatre-vingt-huit enseignants montrent un tel intérêt pour cet instrument,

l'Ecole normale, en l'introduisant dans son programme de musique instrumentale, ne pourrait-elle aller à leur rencontre ? En même temps qu'elle irait à la rencontre des enfants.

A. Babey.

Le système

« Circé ouvrit la porte brillante, les invita. Et tous suivirent. Mais Eurylochos resta ; il avait deviné une ruse. »
(Homère : L'Odyssée, Chant X.)

— J'ai trouvé un moyen formidable pour augmenter l'efficacité de mon enseignement, m'a dit, l'œil éveillé, mon collègue enseignant les branches d'éveil. « Je fais une épreuve de contrôle chaque semaine. Sur 2 heures hebdomadaires, je consacre 15 minutes à la vérification des connaissances en posant 12 questions. »

En mon for intérieur, j'applaudissais à un tel souci d'évaluation et à la possibilité qu'il offre de modifier l'enseignement en fonction de ce qui est effectivement retenu. J'ai ajouté, admiratif : « Cette manière de faire est très intéressante ! mais quel temps tu dois passer sur les corrections ! »

Il m'a toisé, triomphant : « Non ! Justement, c'est là qu'est l'astuce ! Je fais passer l'épreuve à tous les élèves, mais je ne corrige que 6 travaux, tirés au hasard devant la classe. Les élèves sont ainsi toujours en haleine, sans savoir si leur travail aura une note... ou n'en aura pas. Tu devrais les voir... pendant que je tire au sort ! »

J'ai quitté la salle des maîtres, un peu abasourdi. Je pensais à mon ami Antoine qui travaille à l'usine voisine. Quand, cha-

que semaine, le contrôleur du client arrive auprès de lui, il prend au hasard dans la caisse, près du tour, 6 pièces qu'il contrôle minutieusement.

Le système scolaire a copié, copie et copiera longtemps encore le système industriel. Seulement voilà, l'acier, la fonte et le laiton, ça ne vit pas, ça ne pense pas, ça n'éprouve pas d'émotions.

Je l'ai dit à mon collègue qui enseigne les branches d'éveil (sic).

Il a souri, un peu crispé, puis haussé les épaules et est reparti, avec son épée de Damoclès... pardon ! son cartable sous le bras et son tapisseau de clés à la main.

Y aurait-il donc parmi nous des gardes-chiourme qui s'ignorent ?

Eurylochos.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Vous avez reçu pour chaque cours que vous envisagez de suivre en 1976, une circulaire — 3 modèles différents — qui doit permettre de rationaliser l'organisation des cours et de rappeler

— l'engagement à suivre chaque cours de manière régulière et complète ;

— la procédure à observer pour l'obtention d'un congé et le remboursement éventuel des frais de remplacement.

Si vous avez reçu plusieurs circulaires identiques, cela montre l'intérêt que vous manifestez au perfectionnement et non un manque d'organisation de votre centre : il n'est pas possible de procéder à un tri préalable et de grouper les cours suivis par chaque enseignant (3806 inscriptions reçues pour 340 cours), à moins d'établir une fiche individuelle par enseignant.

Projet

Le programme établi ces dernières années a permis par sa diversité d'opérer une étude des besoins valable ; il convient maintenant de planifier l'effort de perfectionnement à entreprendre ces 5 prochaines années. Un contact sera prochainement pris dans ce sens avec toutes les personnes et associations responsables de l'organisation de cours.

Cours 1976

Nous vous recommandons d'envoyer votre inscription jusqu'au 31 mars pour les cours suivants qui devraient être organisés vu leur intérêt exceptionnel :

Dessin technique (3.2.), allemand (5.26.), anglais (5.27.), français (5.30.1.), littérature (5.30.2.), informatique (5.31.), italien (5.32.), physique (5.47.), psychologie (5.48.), économie (5.51.3./4.), langage poétique (5.56.2.), cinéma (5.58.2.), musique (5.59.), coordination romande (5.60.7.), rétroprojecteur (5.62.).

Session d'été

En particulier : histoire (6.3.), électrotechnique (6.5.), bande dessinée (6.6.), TV (6.10.1.), magnétophone (6.10.2.), pédagogie (6.11.1/2.), psychanalyse (6.11.5.), photographie (6.12.).

W. Jeanneret.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Qu'il ne lui demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance ; et qu'il ne juge pas du profit qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie. Que ce qu'il viendra d'apprendre, il le lui fasse mettre en cent visages et accommoder à autant de sujets divers, pour voir s'il l'a encore bien pris et bien fait sien, prenant l'instruction de son progrès des pédagogismes de Platon. C'est témoignage de crudité et indigestion que de regorger la viande comme on l'a avalée ; l'estomac n'a pas fait son opération, s'il n'a fait changer la façon et la forme à ce qu'on lui avait donné à cuire. »

Michel de Montaigne (1533-1592.)

« Les Essais. »

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

A L'ÉCOUTE DE M^{me} MATTER, INSPECTRICE DES ÉCOLES VAUDOISES SPÉCIALISÉES

Perspectives sur l'avenir professionnel des handicapés

Une lumineuse causerie

Sous les auspices de son nouvel inspecteur, M. Jacques Vaucher, à Estavayer-le-Lac, le Groupement fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé (GFMES), se réunissait le 10 février dernier à l'Ecole normale des instituteurs. Il s'agissait là de la 4^e rencontre d'un cycle de conférences, de causeries toutes suivies de discussions approfondies sur les innombrables problèmes auxquels sont confrontés chaque jour nos maîtres de l'enseignement spécialisé. Soucieux de conférer un relief inédit à cette nouvelle causerie, le groupement et son inspecteur avaient fait appel cette fois aux compétences de M^{me} Matter, inspectrice et spécialiste de cet enseignement dans le canton de Vaud. Théorie, expérience et pratique sont souvent inséparables.

En faveur d'une mission délicate

L'attente des organisateurs fut certes comblée tant par le talent de la conférencière que par l'actualité du thème qu'elle développa avec maîtrise. On comprend l'acuité des problèmes qui se posent de façon permanente aux éducateurs spécialisés pénétrés de leur vocation et dont il faut reconnaître qu'ils se trouvent pratiquement seuls en face de leur tâche.

Comparaison avec le primaire ?

Inutile d'établir un point de comparaison valable entre la didactique en usage à l'école primaire et la méthode, si on peut la définir ainsi, qui peut être efficace ou possible dans les classes spécialisées. Au risque de nous tromper, la méthode, dans ce cas, ne se définirait-elle pas par l'ensemble de procédés, de trucs, de moyens intuitifs adéquats, de façons de s'y prendre, d'activités manuelles, de cheminements ingénieux, de découvertes enfin qui procèdent avant tout de l'observation psychologique constante de l'enfant concerné. C'est là une vocation qui non seulement demande beaucoup d'amour de la part de ceux qui s'y consacrent de toute leur âme, mais qui semble faire appel sans cesse et dans une très grande mesure à leur esprit inventif, industrieux et créateur.

Le thème - Une grande sollicitude

La brillante causerie de M^{me} Matter, on le comprend, combla les veux, les désirs, les angoisses mêmes des auditeurs qui retrouvèrent, dans les développements proposés par le thème, tant de situations vécues ou parfois restées insolubles au cours de leur expérience journalière. Le sujet analysé ne pouvait être plus actuel, plus immédiat pour nos maîtres de l'enseignement spécialisé, lequel dans notre canton ne jouit pas encore d'une longue histoire. « Le projet pédagogique ou la convergence des actions éducatives » tel était le domaine où M^{me} Matter, très à l'aise, a pu déployer, au grand profit des participants, les ressources de son expérience.

Projet pédagogique ?

Est-ce réalisable en ce qui touche l'enseignement aux handicapés ? Convergence des actions pédagogiques, tel était plutôt l'objectif que poursuit de préférence une équipe d'éducateurs spécialisés dans un milieu donné. Que rechercher et retenir dans l'effort commun d'élaboration d'un

programme ? Ce dernier serait avant tout motivé par la notion d'utilité, non un utilitarisme desséchant qui s'écartera de la recherche d'une certaine culture. A côté de l'habileté manuelle du handicapé, n'est-ce pas aussi, et dans la mesure du possible, son cœur et son âme qu'il importe d'émuvoir et d'orner ? Aux sources d'élaboration d'un projet de programme souhaité, il faudrait en confier l'inspiration à l'ouverture d'esprit, à la souplesse, à la faculté féconde d'imagination des éducateurs eux-mêmes.

Des lendemains plus sereins

Les maîtres spécialisés fribourgeois, leur inspecteur et les autorités concernées ont puisé, à l'écoute captivante de M^{me} Matter, un profond sentiment de réconfort, de soulagement, de sécurisation. Ils lui seront longtemps reconnaissants, comme aux orateurs qui l'ont précédée, d'avoir communiqué étroitement avec eux dans leur tâche d'amour, d'avoir comblé un peu derrière eux les sillons du découragement, d'avoir projeté à l'horizon de leur proche activité, moins d'incertitudes, plus de clarté.

C.

Avec l'Association fribourgeoise des psychologues

Une causerie de M. Cavadini

Au cours de sa réunion générale du 16 février, le Groupement fribourgeois des psychologues en éducation eut l'aubaine d'entendre une causerie très circonstanciée et tout à la fois très fouillée de la part de M. Cavadini, délégué à la Coordination romande en matière d'enseignement. Très versé dans ce domaine, l'orateur, en un raccourci historique suggestif, tint à rappeler que le nombre actuel (500) des personnes impliquées dans la recherche de coordination sur le plan romand pour l'enseignement du français et de l'arithmétique, est fort loin des 20 membres qui au début et dès 1962 ont collaboré à cette tâche.

Si pendant près d'un siècle, les 25 sys-

tèmes scolaires cantonaux suisses ont fonctionné de manière généralement très satisfaisante, M. Cavadini a insisté avec raison sur les trois arguments fondamentaux qui postulent la coordination romande :

- a) la migration cantonale devenue plus mouvante qui se décèle même à l'école de recrue où l'on a constaté que plus de 10 % des recrues avaient changé au moins une fois de domicile durant leur jeunesse ;
- b) la rationalisation des moyens qui s'inspire de l'emploi du matériel audiovisuel ;

- c) la convergence des dialogues rendue de plus en plus utile entre les diverses instances cantonales afin que la concertation en profondeur s'installe au niveau de chacune des réformes à résoudre.

En ce qui concerne le but assigné à l'école par les cantons

Une mise au point s'impose en ce qui touche le canton de Fribourg. C'est pourquoi il y a lieu de rectifier à ce sujet l'opinion émise par une chronique ayant

trait à cette causerie et parue dans le quotidien. Il n'est pas tout à fait exact que, dans le canton, « on attache une grande importance **d'abord** à l'éducation religieuse, morale et **ensuite** intellectuelle et physique ». Ce qui laisserait à penser que la promotion de l'instruction n'aurait occupé qu'une place de second plan. A la

vérité, les autorités responsables à tous les niveaux ont toujours voué et voient encore une très grande sollicitude à ce volet de l'éducation. L'école fribourgeoise, qu'on sache, n'a jamais eu à rougir de son organisation ni de son rayonnement. Rendons aussi... à César... C.

Organisation SPF

Comité

Président SPF : Claude Oberson, Fribourg-Dirlaret. Vice-président : Bernard Bugnon, St-Martin (représente aussi la Veveyse). Caissier : Bernard Perritaz, Hauteville. Secrétaire : Yvonne Steinauer, Fribourg. Pour la Glâne : Marinette Uldry, Romont. Pour la Broye : Jean-Pierre Renevey, Murist. Pour la Sarine : Marie-Rose Morel, Lentigny. Pour Fribourg-Ville : Catherine Molleyres, Fribourg. Pour les écoles enfantines : Bernadette Droz, Villars-sur-Glâne. Rédacteur à l'*« Educateur »* : Albert Carrel, Fribourg.

Représentants SPF au CC SPR

Claude Oberson, également membre du bureau SPR, Bernard Perritaz, Yvonne Steinauer.

Délégués SPF à l'assemblée SPR

Les membres du comité énumérés ci-dessus, plus : Patricia Hayoz, Fribourg ; Jean-Claude Gagnaux, St-Aubin ; Christiane Nidegger, Bulle.

Délégués fribourgeois aux commissions romandes

CIRCE II : Monique Lanthmann, Fribourg.

Comm. ÉDUCATION PERMANENTE : Brigitte Steinauer, Fribourg ; Michèle Morel, Fribourg.

Comm. pour la Guilde de documentation : Jean-Pierre Renevey, Murist.

Comm. pour le choix des lectures : Bernard Bugnon, St-Martin.

Comm. des moyens d'enseignement du français : Marie-José Burgy, Fribourg.

Comm. d'examen des fiches TA : Bertha Cotting, Fribourg.

Comm. d'examen des moyens d'enseignement en mathématique (CMEM) : Marie-Antoinette Python, Fribourg.

Comm. d'examen des moyens relatifs à l'étude de l'environnement : Geneviève Winckler, Fribourg.

Comm. d'examen des fiches école enfantine : François Rappaz, Villars-sur-Glâne.

ORIENTATION NOUVELLE : Myriam Sapin, Fribourg.

Sous-commission d'éducation artistique
CIRCE II : Philippe Lehner, Fribourg.

Gratitude et bienvenue

Le Comité cantonal SPF exprime sa vive gratitude à Pierre-Pascal Descloux, devenu titulaire d'une classe CP à Sugiez,

ainsi qu'à Héribert Demierre, à Fribourg. Tous d'eux ont œuvré avec dynamisme et efficacité au sein de la comm. d'éducation permanente. A leurs successeurs, Michèle Morel et Brigitte Steinauer, à Fribourg, il souhaite bienvenue, succès et persévérance, les remerciant d'avoir accepté la mission qui leur est désormais dévolue.

De nouveau des congés scolaires

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit plus pour le moment de l'introduction d'un troisième demi-jour hebdomadaire de congé. Le peuple l'ayant balayée à une majorité confortable le 29 juin 1975 par 14 669 non contre 10 036 oui. On ignore si cette proposition pourrait être reprise lors de la discussion qui s'instaurera au Grand Conseil au sujet de la future loi, qu'on dit imminente, sur l'instruction primaire obligatoire.

A l'invite du DIP, les autorités communales de Fribourg particulièrement seraient à la veille de prendre une décision concernant le choix du jour de congé. Les communes limitrophes qui, avec la capitale, forment le Grand Fribourg, imiteraient-elles leur grande voisine ?

Jeudi ou samedi ?

C'est la question qui eut l'honneur d'un débat public organisé le 23 février sous les auspices de l'un des partis de la constellation politique. Le débat proposé s'inscrivait autour du seul jour de congé actuellement en vigueur à Fribourg. L'annonce du débat dans la presse offrait aux personnes empêchées d'y assister la possibilité d'émettre leur avis par écrit. Ce qu'ont fait environ 150 d'entre elles exprimant leur préférence pour le samedi. Avaient pris part à ce forum quatre personnalités intéressées à des titres divers au choix du jour de relâche. Après une discussion largement utilisée, intervint une votation consultative qui donna également raison aux partisans du samedi. La décision des autorités ne saurait tarder.

C.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

Appel

Création d'une commission fribourgeoise « éducation permanente ».

Qu'entend-on exactement par éducation permanente ?

Beaucoup d'entre vous ont encore une notion assez vague de cet organe de la SPR. Aussi est-il nécessaire de vous en donner la signification redéfinie par la commission éducation permanente SPR.

L'EP n'est pas seulement synonyme de recyclage ou d'activité culturelle destinée à meubler des loisirs. C'est une recherche d'équilibre personnel, une évolution constante, une manière d'être au monde qui englobe toutes les étapes de la vie et qui permet à chacun de s'épanouir sur les plans personnel, professionnel et social.

L'enseignant, qui a choisi librement des responsabilités particulièrement importantes, doit prendre conscience de la nécessité absolue de sa formation professionnelle. Aussi est-il grand temps, dans notre canton, de créer une commission dont les fonctions seront entre autres :

- promouvoir le droit, pour chaque enseignant, de pratiquer son EP ;
- lui offrir un large éventail de possibilités, pas forcément utilitaires pour une branche enseignée (recherches et travaux de groupe - désirs et souhaits émanant de divers enseignants) ;
- l'informer de l'activité culturelle de la région.

Toute personne dévouée intéressée à faire partie de cette commission EP fribourgeoise voudra bien remplir le talon ci-dessous et l'envoyer à l'adresse mentionnée.

Représentantes du canton
l'EP SPR
Brigitte Steinauer (037) 23 39 86
Michèle Morel

à découper

Nom : Prénom :

Adresse :

Ecole :

A envoyer à Brigitte Steinauer, Ecole du Jura B, 1700 Fribourg.

Un appel qui mérite d'être entendu

Le comité SPF se réjouit de l'empressement et de la volonté de réalisation dont sont animées les signataires du présent appel en faveur d'une animation concrète de l'éducation permanente sur le plan cantonal fribourgeois.

Il remercie d'avance les personnes qui se joindront à elles pour une mise en œuvre efficace du rôle qu'elles ont bien voulu accepter. Vœux de succès et de persévérance.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Service de placements

Une année d'allemand en classe

Familles rurales accueilleraient jeunes filles ou garçons de 15 ans astreints à la fréquentation de la dernière année scolaire. Région Soleure.

Encore quelques places « au pair » en Suisse alémanique et en Allemagne, avec fréquentation de bon cours d'allemand.

Places au pair pour jeunes filles, Allemagne, Angleterre, Italie, disponibles tout de suite.

Plusieurs familles de **Suisse allemande** cherchent, pour la période des vacances d'été, des familles romandes pour leurs enfants désireux de perfectionner leur français. Leçons désirées. Dans certains cas, échange possible. Prix proposé pour les hôtes payants : Fr. 25.— par jour, plus leçons.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

14^e DIDACTA EURODIDAC Bâle 23-27 mars 1976

La maison Ofrex S.A.

présente à son stand moderne et bien disposé, d'une surface de 70 m², son intéressant et vaste programme.

Bien établie dans les écoles suisses, on ne se contente pas seulement chez Ofrex de parler simplement des appareils et des accessoires pour l'enseignement scolaire. On vous donne un aperçu de l'emploi pratique et de la valeur d'un système d'enseignement simple. On parle le langage de l'enseignant et on essaie de vous faire connaître une aide pratique dans l'enseignement.

Au cours de séminaires, on s'exerce dans l'utilisation judicieuse du projecteur de travail pour obtenir avec les appareils

et leur matériel accessoire, d'une manière rapide et simple, des feuilles transparentes se prêtant à la projection et des feuilles de travail pour l'écolier. De plus, la maison Ofrex S.A. vous indique le chemin pour obtenir une diminution des frais d'au moins 15 %, un aspect important pour les directeurs d'écoles et les préposés au matériel scolaire.

Une visite du stand Ofrex vaut la peine, d'autant plus que la maison Signa S.A., une société affiliée d'Ofrex S.A., vous présente un choix abondant de craies et en nouveauté : une nouvelle craie du nom de « Longlife », remarquable surtout pour ses teintes et sa « triple vie ». Signa S.A. vous présente en même temps une nouvelle machine à tailler économique.

Au stand Ofrex vous trouverez également la maison Fordigraph Overseas Ltd.

Les entreprises Fordigraph font partie de l'Ofrex-Group of Companies London et vous présentent les thermo-copieurs et duplicateurs Ofrex ainsi que le nouveau projecteur permettant la projection à la lumière du jour.

En résumé, la maison Ofrex S.A. a fait ses preuves : une entreprise bien connue et active du secteur scolaire.

Stand 256, halle 27.

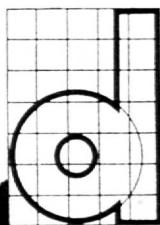
L'esprit d'invention joint au savoir-faire traditionnel

ont permis à Hunziker S.A., entreprise désormais centenaire, spécialisée dans les installations scolaires, de présenter à la « Didacta », à Bâle, un tableau à commande électro-hydraulique. Il s'agit d'un

tableau destiné aux grandes salles, techniquement parfait, commode et fiable. A l'occasion de son centenaire, ce fabricant expose en outre, à Bâle, d'autres modèles, mobiles ou fixes, tirés de sa vaste gamme de tableaux, une sélection qui donne un bon aperçu de ce qui se fait, à ce jour, de plus moderne dans ce domaine. Cet éventail est complété par des tables et des chariots de projection, ainsi que par des écrans. Enfin, on peut voir au stand Hunziker une série de pièces de mobilier scolaire moderne, de même qu'un programme d'installations inédites pour les jardins d'enfants. Par ailleurs, le potentiel de cette entreprise est illustré par un certain nombre d'installations pour les classes de sciences.

Stand 321, halle 13.

DIDACTA
EURODIDAC
BÂLE
23.-27.3.76



Visitez le Centre d'action de *Pelikan*

Halle 25, Stand 25.321

Nous présentons de nouvelles idées pour la vie à l'école:

► Enseignement de l'écriture: Conférences, exercices pratiques, matériel d'information

► Education artistique: Nouvelles techniques du dessin, conférences, modèles

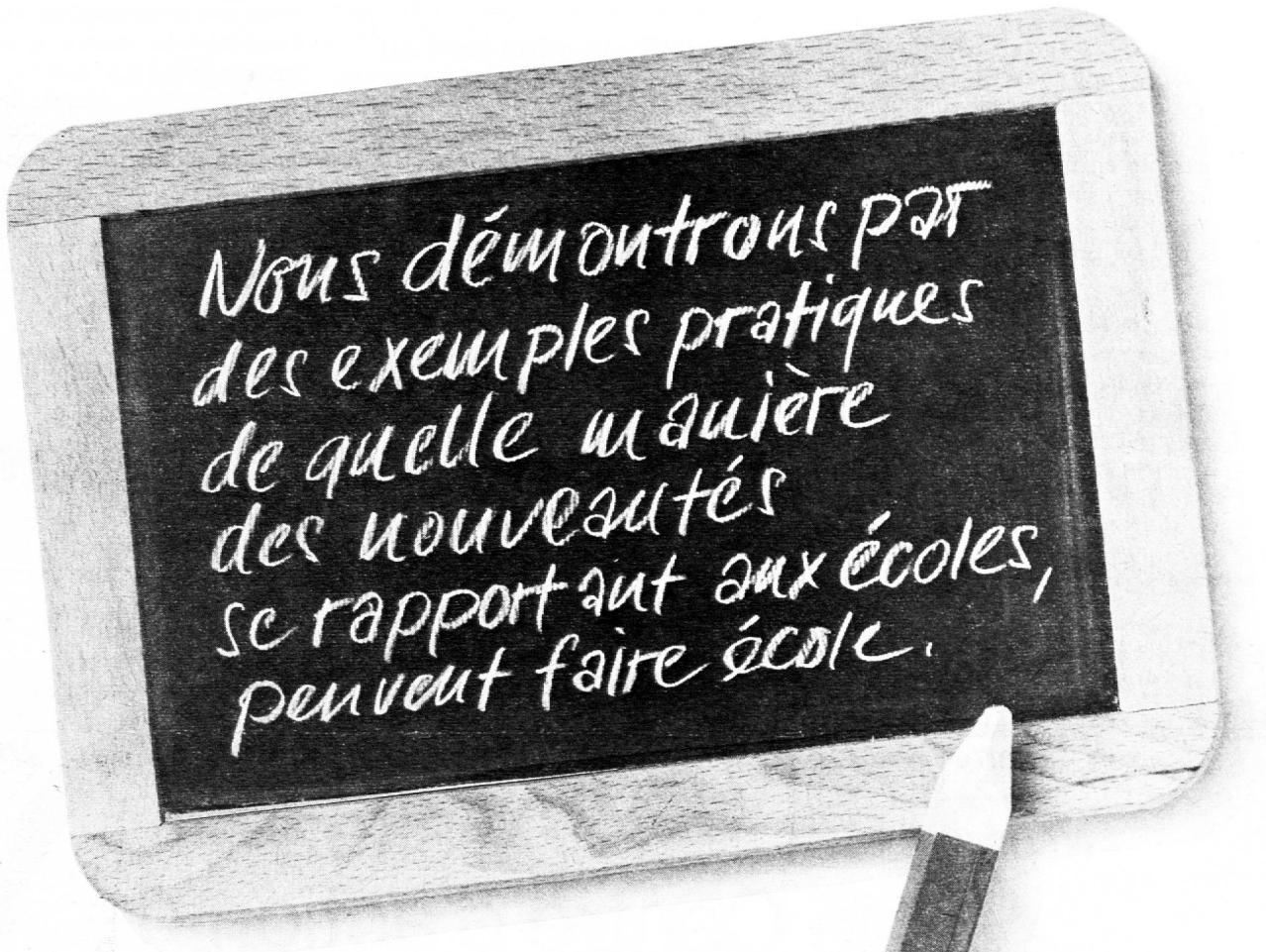
► Education à l'école préparatoire: Couleurs pour peindre avec les doigts, boîtes de couleurs, jeux éducatifs

► Jeux et Puzzles: Pour l'école et les loisirs.
Essayez-les!

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

G + L

1820 Montreux
J.A.



RANK XEROX

Pour la première fois à la Didacta
hall 26 stand 423

Rank Xerox et Xerox sont des marques déposées de Rank Xerox SA.